



Conseil d'Administration

Mercredi 2 Avril 2025 - 18h00

Ordre du jour

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 Janvier 2025**
- **Relevé de décisions** : Démarche RSE, Renouvellement Label argent biodiversité pour le Golf, Urbanloop, Négociation Annuelle Obligatoire, Abattage des arbres, Report audience aux prud'hommes, réhabilitation de l'open space, Ancienne salle de sport
- **Gestion financière**
 - 001.2025.04 Approbation du compte de gestion 2024
 - 002.2025.04 Approbation du compte administratif 2024
 - 003.2025.04 Affectation du résultat
 - 004.2025.04 Budget supplémentaire 2025
 - 005.2025.04 Statuts du Parc d'Olhain
 - 006.2025.04 Appel d'offres achat de fournitures et d'acheminement d'énergie électrique 100% Verte
 - 007.2025.04 Produits irrécouvrables, admissions en non-valeur
 - 008.2025.04 Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- **Gestion sociale**
 - 009.2025.04 Tableau d'avancement du personnel
- **Questions diverses**
- **Programmation de la prochaine date du conseil d'administration**



Procès-Verbal du
Conseil d'Administration du Mercredi 15 Janvier 2025
Parc Départemental d'Olhain

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 15 janvier 2025 à 10h dans la salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Séverine GOSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)



Ordre du jour

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Michèle JACQUET est désignée secrétaire de séance

II. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du 22 Novembre 2024

Adopté à l'unanimité

III. Relevé de décisions

Fourniture d'énergie : Electricité

Relevé de décision n° 1 :

Dans le cadre de notre engagement Ecolabel et de l'optimisation des coûts dans nos pratiques durables, une analyse approfondie a été menée pour sélectionner un fournisseur d'électricité pour l'année 2025. Cette démarche inclut une mise en concurrence entre plusieurs prestataires afin d'assurer le meilleur rapport qualité-prix et la prise en compte de l'impact environnemental. Après examen des offres reçues et sur la base des critères définis, il a été décidé de retenir la Société EDF qui propose depuis peu une électricité 100% verte (contrat expert public) sans utiliser le mécanisme des prix indexés ARENH, ce qui a pour conséquence de stabiliser le budget et une diminution des coûts d'environ 22 %.

Présentation des nouveaux statuts

Relevé de décision n°2 :

Les statuts du Parc Départemental d'Olhain ont été modifiés et adoptés par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais en date du 2 Décembre 2024. L'objectif était de se mettre en conformité entre le mandat de six ans des conseillers départementaux et la nomination des membres du Conseil d'Administration entre autre. Un groupe de travail composé de techniciens du département et de la direction du parc ont aussi profité pour revoir certains articles permettant d'évoluer selon la législation actuelle comme par exemple : article 12 (réunion distanciel et RGPD)....

IV. Gestion financière

Délibération 001.2025.01 Validation des tarifs 2025

Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire et le rapport d'orientation budgétaire, il est proposé au conseil d'administration de délibérer sur l'ensemble des tarifs des prestations du Parc pour 2025. Soucieux de proposer une offre tarifaire concernant les achats de loisirs grand public le plus accessible. La formule TRIBU est désormais accessible dans l'achat de 5 billets d'une même activité.

Adopté à l'unanimité



Délibération 002.2025.01 Contribution financière 2025 du Département du Pas-De-Calais

Les conditions économiques difficiles entraînent une diminution de la contribution du Département du Pas-De-Calais, passant de 1 400 000 € à 1 250 000 €. Cette baisse significative de cette contribution n'amène à ce jour pas de désengagement du Parc dans les prérogatives qui lui sont confiées, toutefois, un état des lieux financier sera effectué en fin de premier semestre 2025.

Adopté à l'unanimité

Délibération 003.2025.01 Vote du budget primitif 2025

Le Budget primitif 2025 est voté en équilibre

En section de fonctionnement un montant de 6 159 310.25€ en dépenses et en recettes

L'imputation au compte 011 (charges à caractère général) est de 2 606 992.77 €

L'imputation au compte 012 (charges de personnel) est de 3 200 000 €

L'imputation au compte 70 (produit d'exploitation et de service) est de 4 663 000 €

L'imputation au compte 74 (subvention exploitation) est de 1 311 000 €

En section d'investissement le montant des crédits est de 413 317.48 €

En recettes :

L'imputation au compte 40 (opération d'offre de transfert) est de 263 317.48 €

L'imputation au compte 16 (emprunts et dettes assimilées) est de 150 000 €

En dépenses :

L'imputation au compte 21 (Immobilisations corporelles) est de 258 944.89 €

L'imputation au compte 16 (Emprunts et dettes assimilées) est de 107 562.34 €

Adopté à l'unanimité

Délibération 004.2025.01 Emprunt bancaire

Monsieur le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration ce qui suit au vu de la délibération du 22 Novembre 2024, il est rappelé que le Conseil d'Administration a sollicité auprès du crédit agricole Nord de France un emprunt de 150 000€ à taux fixe de 3.60 %, pour l'aménagement intérieur de « l'Open Space » et pour la mise place d'une barrière intelligente.

Le Conseil d'Administration autorise et donne pouvoir au Directeur Général à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt nécessaire à l'aménagement intérieur de « l'Open Space » et à la mise place d'une barrière intelligente qui seront inscrits au Budget Primitif 2025.

Délibération 005.2025.01 Ouverture d'une ligne de trésorerie

Il est rappelé la délibération du 22 Novembre 2024 qu'afin de mobiliser des fonds rapidement pour honorer les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour respecter les délais de paiement et au vu de notre activité saisonnière, il est proposé de contracter auprès du Crédit Agricole l'ouverture d'un crédit dénommé « ligne de trésorerie » qui vient s'ajouter à celle contractée en 2024. Celle-ci permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds selon les besoins et lorsqu'il le souhaite.



Les conditions de la ligne de trésorerie proposées par le Crédit Agricole :

- Montant 500 000 €
- Durée 1 an
- Taux intérêt applicable Euribor 3 mois +1. 15
- Frais de dossier 1 000 €

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil d'Administration approuve l'ouverture de la ligne de 500 000€ de trésorerie auprès du Crédit Agricole Nord-de-France ce qui porte le montant maximum à 1 000 000 €.

Adopté à l'unanimité

V. Gestion sociale

Délibération 006.2025.01 Modification du tableau des effectifs

Le recrutement des personnels de droit privé dans les SPIC s'opère directement par la contractualisation, après création d'emplois par les Assemblées délibérantes.

Il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaire au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Conformément aux statuts du Parc d'Olhain, chapitre II article 17 alinéas 3, Monsieur le Directeur Général recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des emplois créés et des inscriptions budgétaires.

Le Directeur Général précise que l'année 2025 devrait être stable en termes de recrutement.

Le tableau des effectifs du Parc Départemental d'Olhain est à 53 emplois permanents CDI dont 3 à temps partiel et de 280 emplois non permanents en CDD dont 230 à temps partiel.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration confirme l'ouverture de postes en contrat à durée déterminée et autorise le Directeur Général à signer les contrats de travail conformément à l'article 17 des statuts du Parc Départemental d'Olhain.

Adopté à l'unanimité

Délibération 007.2025.01

Après avoir entendu les observations du Directeur Général concernant le personnel inscrit au tableau d'avancement, le Conseil d'Administration prend les décisions consignées ci-dessous :

- Est promu, à l'échelon désigné ci-après, avec effet :

DIRECTION POLE LOISIRS ANIMATION EVENEMENTIEL ADMINISTRATION DES VENTES

Opérateur principal des APS 5^{ème} Echelon au 01/11/2024 ind.brut 448 ind.maj 398

DIRECTION POLE RESTAURATION HEBERGEMENT ET ENTRETIEN DES LOCAUX

Adjoint technique 2^{ème} Echelon au 01/10/2024 ind.brut 368 ind.maj 367

Adopté à l'unanimité

Délibération 008.2025.01 Congés pour évènements familiaux

Lors de la négociation annuelle obligatoire, il a été convenu avec les représentants du personnel la mise en place de 3 jours de congés rémunérés pour enfant malade, constaté par certificat médical, d'un enfant de moins de 16 ans dont il assume la charge au sens de l'article L.513-1 du code de la sécurité sociale.



Cette décision partagée permet au salarié de consacrer du temps à prendre soin de son enfant malade répondant à la qualité de vie au travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration valide cette modification.

Adopté à l'unanimité

Délibération 009.2025.01 Attribution d'une prime exceptionnelle « Prime de partage de la valeur »

L'activité commerciale 2024 fût exceptionnelle grâce aux équipes qui ont été très réactives, disponibles et ont su s'adapter pour la satisfaction des clients et usagers fréquentant le Parc.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 13.60% par rapport à 2023 passant de 4 000 086€ à environ 4 544 800€. L'atterrissage budgétaire 2024 sera excédentaire.

Dans un souci de gratification des collaborateurs, il est proposé de verser une prime exceptionnelle de 550 € appelée « prime de partage de la valeur » proratisée selon les mois de présence sur l'année 2024.

Celle-ci sera versée sur les salaires de Janvier 2025, à l'ensemble du personnel présent au 1^{er} Janvier 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration vote pour cette prime exceptionnelle « prime de partage de la valeur » à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VI. Programme des évènements 2025

Le programme des évènements de Janvier à Mars 2025 a été présenté.

VII. Extrait de la revue de presse

Présentation de notre revue de presse aux membres du Conseil d'Administration pour la période de Novembre 2024 à Janvier 2025

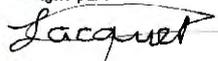
VIII. Questions diverses

Aucune question n'a été posée lors du Conseil d'Administration

Fait à Maisnil les Ruitz, le 21 Mars 2025

La secrétaire de séance
Michèle JACQUET

Le Président du Conseil d'Administration
Ludovic IDZIAK

Signé par :

1974487E90FA461...



Relevés d'information et de décision

Démarche RSE – Label LUCIE Progress – Réseau Ethic Etapes

Relevé n° 1

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale, le Parc a franchi **une première étape importante en obtenant 750 points sur 1000** pour le label **LUCIE Progress**. Cette reconnaissance marque le début d'un parcours structurant visant à intégrer pleinement les principes de la **RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)** dans notre fonctionnement quotidien. Cette future labellisation atteste de notre engagement à améliorer en continu nos pratiques en matière d'impact environnemental, de bien-être des collaborateurs, de satisfaction des visiteurs et de contribution positive au territoire. Dans les mois à venir, des engagements concrets seront validés avec les auditeurs, et nous nous engageons à les respecter avec rigueur et transparence. Cet engagement a été lancé dans le cadre d'un partenariat avec le réseau Ethic Etapes.

Renouvellement Label Argent Biodiversité pour le Golf

Relevé n° 2

Le golf du parc d'Olhain a obtenu le **Label Argent Biodiversité en 2022**, une reconnaissance qui souligne nos efforts en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Cette distinction récompense nos actions concrètes pour protéger la faune et la flore locales, gérer durablement nos espaces verts et réduire notre empreinte écologique. Grâce à une gestion raisonnée des ressources naturelles de notre prestataire Pinson et à des pratiques respectueuses de l'écosystème, nous contribuons activement à la préservation du patrimoine naturel. Nous poursuivons nos efforts **pour l'année 2025/2026** et avons mandaté le Cabinet Cheroutre expert pour nous accompagner afin de conserver **le Label Argent. Budget 2820 € TTC**. Un montage financier avec la commune de Fresnicourt le Dolmen pour nous permettre de faire subventionner ce dossier par l'agence régionale de la Biodiversité (ACB) est en cours.

Urbanloop pour les déplacements au sein du Parc d'Olhain

Relevé n° 3

Le **Parc d'Olhain**, avec son relief marqué et ses dénivelés, peut représenter un défi pour les déplacements. Pour améliorer l'accessibilité et le confort des visiteurs, **Urbanloop pourrait être la solution** de transport efficace, écologique et parfaitement adaptée au site. Les objectifs sont : **Faciliter les déplacements** à travers le parc en réduisant l'effort lié au dénivelé.

Offrir une alternative pratique et rapide pour rejoindre les différentes zones d'activités et de loisirs.

Encourager l'usage des parkings Artois, Bellevue, pour limiter l'impact environnemental.

Cette étude pourrait servir de dossier de consultation dans la perspective de la réalisation du projet.

Budget pour l'étude de faisabilité : 30 000 € TTC

Négociation Annuelle Obligatoire

Relevé n° 4 :

Dans le cadre des décisions positives aux récentes négociations annuelles obligatoires avec les délégués syndicaux, le Parc d'Olhain a répondu favorablement aux demandes des syndicats et reste attentif aux avantages sociaux offerts aux salariés, à savoir :

- Le prix du repas personnel qui n'a pas subi d'augmentation et reste au tarif de 4.50€
- La mise en place d'un repos compensateur équivalent à **30 % du temps travaillé par heure effectuée les jours fériés**, qui viendront s'ajouter aux droits déjà existants.
- La prise en compte de la demande des représentants du personnel concernant l'installation d'un garage sécurisé pour les deux-roues pour les salariés du Parc.

Abattage d'arbres

Relevé n° 5 :

Suite aux recommandations de **notre expert forestier** dont le cycle de récurrence est de **4 à 5 ans**, une campagne d'abattage d'arbres a été réalisée afin d'éliminer **les spécimens malades**. Cette opération **ne devrait pas entraîner de coûts** pour notre établissement, les arbres abattus en grumes, en bois de chauffage et en bois broyé pour énergie étant destinés à la vente et devraient générer **environ 50 000 € de produit exceptionnel pour un volume de 309 m3**

Report de l'audience aux Prud'hommes

Relevé n° 6 :

L'audience devant le Conseil des Prud'hommes opposant le Parc à Madame LE ROUX, **initialement prévue le 7 Mars 2025**, a été reportée à la demande de la partie adverse. La nouvelle date de mise en l'état a été fixée **au 5 septembre 2025**.

Travaux en cours : Réhabilitation de l'Open space

Relevé n° 7 :

Les travaux de **l'open space du parc d'Olhain** sont réalisés en collaboration avec **le Conseil départemental et le parc**. Le Conseil départemental finance la partie gros œuvre, qui comprend les travaux structurels tels que, la mise en place des fondations et des infrastructures principales. De son côté, le parc d'Olhain prend en charge l'aménagement intérieur, incluant l'agencement des espaces, le mobilier et l'équipement nécessaire à l'accueil des collaborateurs. **Ce projet vise à offrir un espace moderne et fonctionnel suite aux travaux du Conseil Départemental du Pas-De-Calais.**

Travaux en cours: Ancienne Salle de sport

Relevé n° 8 :

L'ancienne salle de sport à proximité du parking Bellevue, a été détruite dans le cadre de **travaux réalisés par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.**

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 2 Avril 2025

OBJET : Délibération 001.2025.04 Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Avril 2025 à 18h dans la salle des Dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 001-2025-04
Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil d'Administration du Parc Départemental d'Olhain se réunit en séance ordinaire le 2 Avril 2025.

Le Directeur Général présente aux membres du Conseil d'Administration les documents ci-dessous :

- a) Les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- b) Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- c) Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- d) Les bordereaux de titres de recettes,
- e) Les bordereaux de mandats,
- f) Le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,
- g) L'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- h) Les fiches des opérations d'ordre non budgétaire,
- i) La balance des stocks arrêtée au 31/12/2024
- j) Le compte d'emploi des tickets, et procès verbaux de vérification ou récolement et d'incinération.

Le Conseil d'Administration s'est assuré que le comptable public du Parc en conformité avec la comptabilité administrative, a repris dans ses écritures :

- a) Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023,
- b) Celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- c) Et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre.

Le Conseil d'Administration statue :

- 1) Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public du Parc, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 2 Avril 2025

Le Président du Conseil d'Administration,

Ludovic IDZIAK

Certifié exécutoire par
Le Président

Ludovic IDZIAK

02 AVR. 2025

PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PATRICE GOUY
MME NATHALIE JEAMART

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 01/04/2024
DU 02/04/2024 AU 03/03/2025

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 24</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 28</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	36
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 37</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 63</u>
4EME PARTIE : Page des signatures	64

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

29000 - PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN

Exercice 2024

ACTIF NET (1)	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	18,78	Dotations	1 203,44
Terrains	851,11	Fonds Globalisés	
Constructions	2 787,04	Réserves	273,06
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	62,33	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	140,46
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	105,95
Autres immobilisations corporelles	532,10	Subventions transférables	7,13
Total immobilisations corporelles (nettes)	4 232,58	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	275,82	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	2 936,59
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 527,18	Autres fonds propres	
Stocks	46,30	TOTAL FONDS PROPRES	4 666,63
Créances	282,44	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	80,00
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	150,14
Disponibilités	330,83	Fournisseurs (2)	132,33
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	152,47
TOTAL ACTIF CIRCULANT	659,57	Total dettes à court terme	284,80
Comptes de régularisations	-0,01	TOTAL DETTES	434,94
		Comptes de régularisations	5,17
TOTAL ACTIF	5 186,74	TOTAL PASSIF	5 186,74

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2025

BILAN (en Euros)

29000 - PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN

Exercice 2024

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd	52 461,41	42 502,32	9 959,09	18 911,00
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles	8 825,15		8 825,15	8 825,15
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	1 024 767,23	173 659,26	851 107,97	856 284,15
	Constructions en toute propriété	3 615 151,53	828 111,66	2 787 039,87	2 814 461,46
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	305 811,98	243 486,93	62 325,05	68 525,13
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	1 339 531,91	807 427,74	532 104,17	501 600,43
	Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations affectées en toute prop					
Immobilisations mises en concession ou à					
Terrains reçus au titre de mise à dispo					
Constructions mises à disposition					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	6 346 549,21	2 095 187,91	4 251 361,30	4 268 607,32	

BILAN (en Euros)

2900C - PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN

Exercice 2024

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	6 346 549,21	2 095 187,91	4 251 361,30	4 268 607,32
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés					
Prêts	275 816,01		275 816,01	275 816,01	
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		6 622 365,22	2 095 187,91	4 527 177,31	4 544 423,33

BILAN (en Euros)

29000 - PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN

Exercice 2024

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision	11 361,15		11 361,15	13 428,03
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	34 942,83		34 942,83	23 378,63
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	267 322,47		267 322,47	248 263,26
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	2 854,95		2 854,95	9 643,78
	Créances sur l'Etat et collec publiques	324,81		324,81	245,00
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	11 933,68		11 933,68	
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	330 832,81		330 832,81	562 993,16
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	659 572,70		659 572,70	857 951,86

BILAN (en Euros)

29000 - PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN

Exercice 2024

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	-9,00		-9,00	
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	-9,00		-9,00	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7 281 928,92	2 095 187,91	5 186 741,01	5 402 375,19

BILAN (en Euros)

29000 - PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN

Exercice 2024

PASSIF		Exercice 2024		Exercice 2023	
FONDS PROPRES	Dotations		1 203 441,44		1 203 441,44
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		2 936 594,27		2 936 594,27
	Affectation par collec de rattachement				
	Écarts de réévaluation				
	Réserves		273 058,42		273 058,42
	Report à nouveau		140 456,19		436 868,50
	Résultat de l'exercice		105 949,92		-296 412,31
	Subventions d'investissement		7 125,05		7 435,22
	Provisions réglementées				
	Fonds globalisés				
	Droits de l'affectant				
FONDS PROPRES TOTAL I			4 666 625,29		4 560 985,54

BILAN (en Euros)

29000 - PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN

Exercice 2024

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	80 000,00	
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	80 000,00	

BILAN (en Euros)

29000 - PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN

Exercice 2024

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	147 583,48	226 533,80
	Emprunts et dettes financières	2 561,41	2 561,41
	Crédits et lignes de trésorerie	100 000,00	400 000,00
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	128 857,98	88 162,49
	Dettes fiscales et sociales	51 992,50	47 436,31
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations	3 473,75	1 427,04
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
Autres dettes	474,75	578,72	
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	434 943,87	766 699,77	

BILAN (en Euros)

29000 - PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN

Exercice 2024

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	5 171,85	74 689,88
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	5 171,85	74 689,88
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	5 186 741,01	5 402 375,19

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

29000 - PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	1 467,80	1 465,26
Produits des services	4 500,03	4 000,09
Autres produits	20,89	23,22
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	5 988,72	5 488,57
Traitements, salaires, charges sociales	3 017,84	3 150,43
Achats et charges externes	2 535,81	2 293,37
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	294,65	195,66
Autres charges	106,25	159,23
Charges courantes non financières	5 954,55	5 798,68
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	34,17	-310,10
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	16,39	2,59
RESULTAT COURANT FINANCIER	-16,39	-2,59
RESULTAT COURANT	17,79	-312,69
Produits exceptionnels	119,02	21,26
Charges exceptionnelles	30,86	4,98
RESULTAT EXCEPTIONNEL	88,16	16,28
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	105,95	-296,41

COMPTES DE RESULTAT 2024

29000 - PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	45 164,13	49 568,58
Prestations de services	2 606 122,76	2 301 107,78
Divers	1 848 747,49	1 649 409,43
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation	1 467 796,73	1 465 264,78
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	20 890,91	23 223,51
TOTAL I	5 988 722,02	5 488 574,08
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	318 703,33	321 523,51
Variation de stock	-11 564,20	-1 149,30
Achat de mat prem et autres approvis	517 402,10	486 771,53
Variation de stock	2 066,88	-6 690,83
Autres achats et charges externes	1 709 197,23	1 492 914,63
Impôts et taxes sur rémunérations	67 736,92	125 999,03
Autres impôts, taxes et versement assimilés	24 253,66	27 700,27

COMpte DE RESULTAT 2024

29000 - PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
Salaires et traitements	2 322 639,47	2 450 297,72
Charges sociales	695 200,80	700 128,41
Dotations amortissements sur immob	214 654,57	195 655,31
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges	80 000,00	
Autres charges	14 258,61	5 527,00
TOTAL II	5 954 549,37	5 798 677,28
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	34 172,65	-310 103,20
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	16 387,35	2 589,93

COMpte DE RESULTAT 2024

29000 - PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	16 387,35	2 589,93
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-16 387,35	-2 589,93
A + B - RESULTAT COURANT	17 785,30	-312 693,13
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles	8 677,42	6 600,00
Autres opérations de gestion	1 520,56	1 126,01
Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	3 500,00
Autres opérations en capital	107 823,34	10 036,14
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	119 021,32	21 262,15
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles	11 300,00	3 000,00
Autres opérations de gestion	19 556,70	1 981,33
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	30 856,70	4 981,33

COMPTE DE RESULTAT 2024

29000 - PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	88 164,62	16 280,82
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 107 743,34	5 509 836,23
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	6 001 793,42	5 806 248,54
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	105 949,92	-296 412,31

Opérations Compte de Tiers

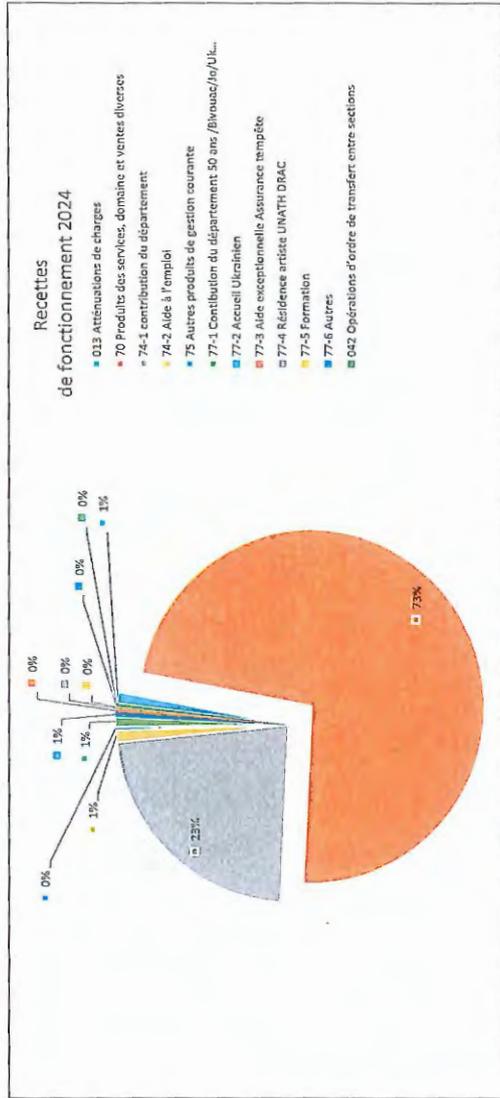
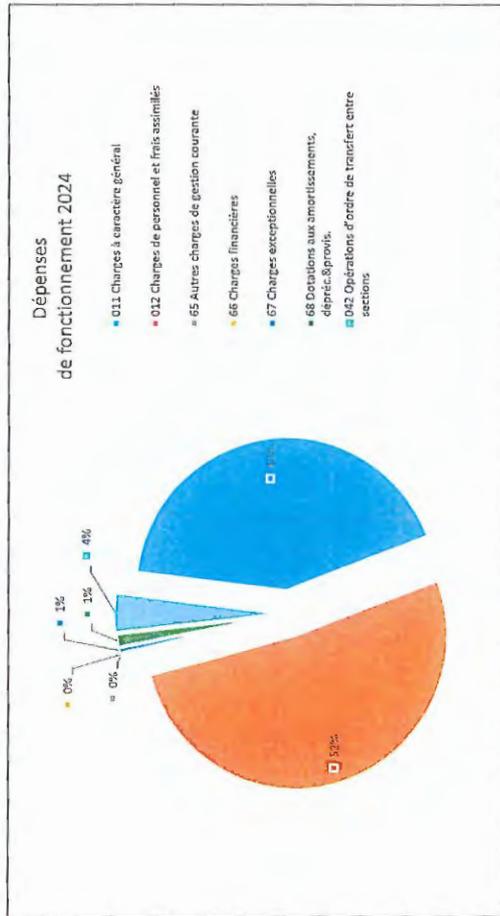
29000 - PARC DEPARTEMENTAL D OLHAIN

Exercice 2024

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - PARC DEPARTEMENTAL D'OLHAIN - 2024



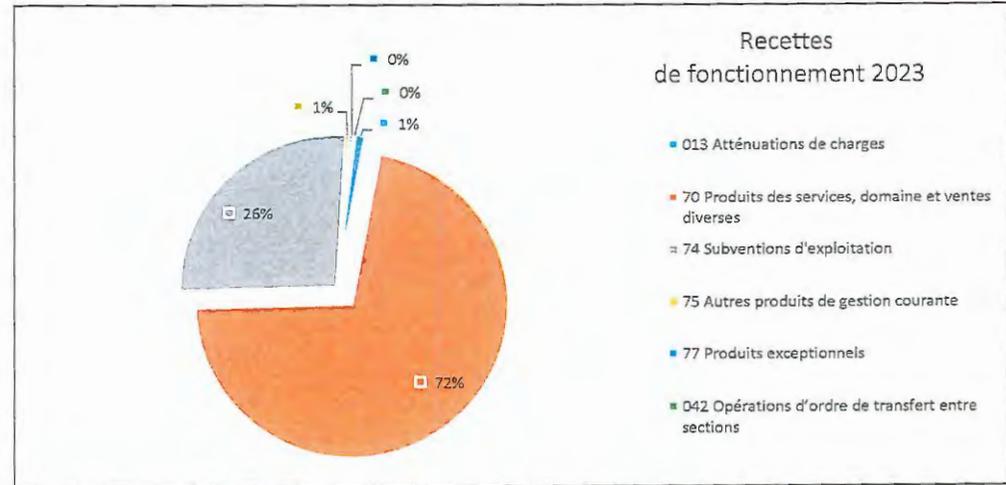
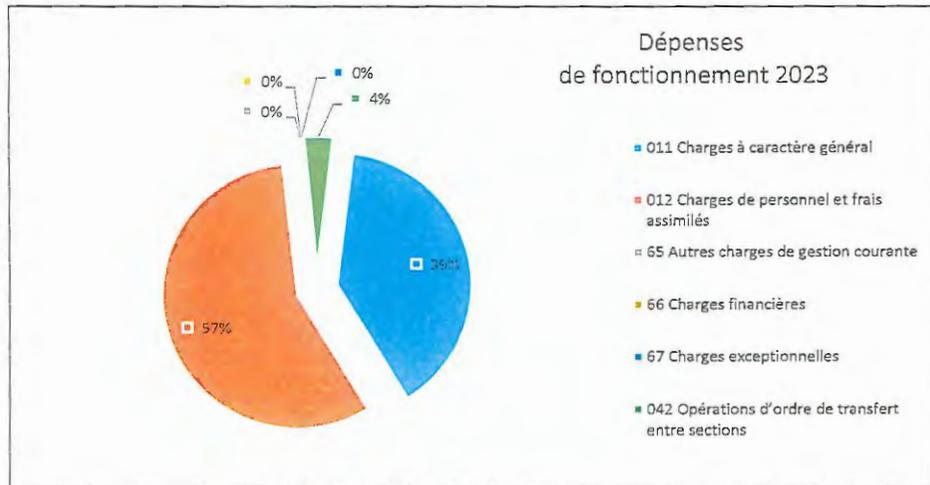
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	2 568 636,83
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 139 017,95
65	Autres charges de gestion courante	14 256,61
66	Charges financières	16 387,35
67	Charges exceptionnelles	30 856,70
68	Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	80 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 082,62
	TOTAL DEPENSES	6 077 240,06

Résultat 2024
Excédent de fonctionnement
au 31/12/2024
105 949,92
140 456,19
246 406,11

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	64 085,47
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	4 500 034,38
74-1	contribution du département	1 400 000,00
74-2	Aide à l'emploi	67 796,73
75	Autres produits de gestion courante	20 890,91
77-1	Contribution du département 50 ans /Bivouac/Jo/Uk...	55000,00
77-2	Accueil Ukrainien	25000,00
77-3	Aide exceptionnelle Assurance tempête	18000,00
77-4	Résidence artiste UNATH DRAC	6600,00
77-5	Formation	9200,00
77-6	Autres	4911,15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 671,34
	TOTAL RECETTES	6 183 189,98

POUR MÉMOIRE

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - PARC DEPARTEMENTAL D'OLHAIN - 2023

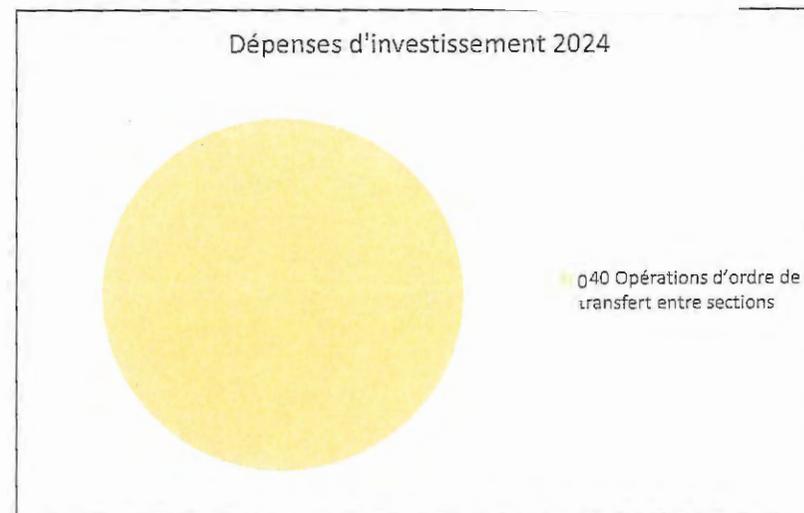
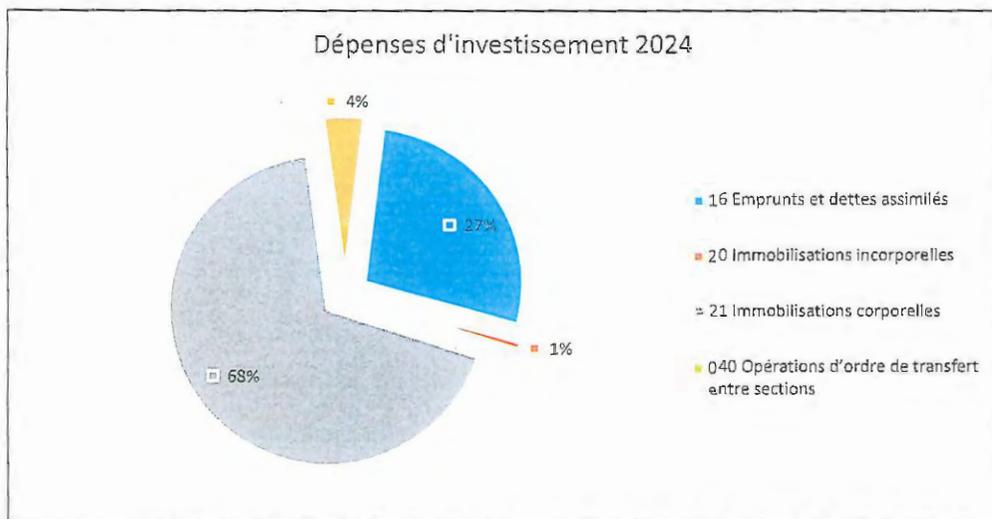


Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	2 310 314,04
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 348 298,41
65	Autres charges de gestion courante	5 527,00
66	Charges financières	2 589,93
67	Charges exceptionnelles	4 981,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 392,53
	TOTAL DÉPENSES	5 874 103,24

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	54 426,65
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	4 000 085,79
74	Subventions d'exploitation	1 465 264,78
75	Autres produits de gestion courante	23 223,51
77	Produits exceptionnels	20 951,98
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 738,22
	TOTAL RECETTES	5 577 690,93

Résultat 2023	-296 412,31
Excédent de fonctionnement au 31/12/2023	436 868,50
	140 456,19

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépense et recette - PARC DEPARTEMENTAL D'OLHAIN - 2024



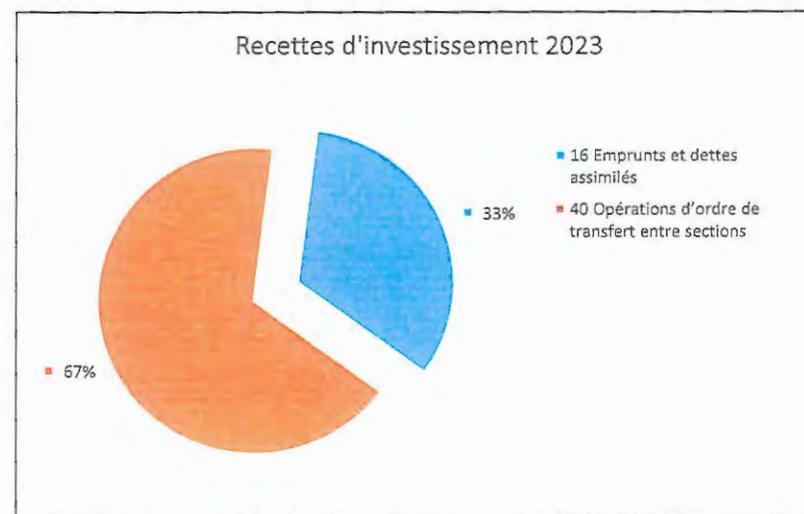
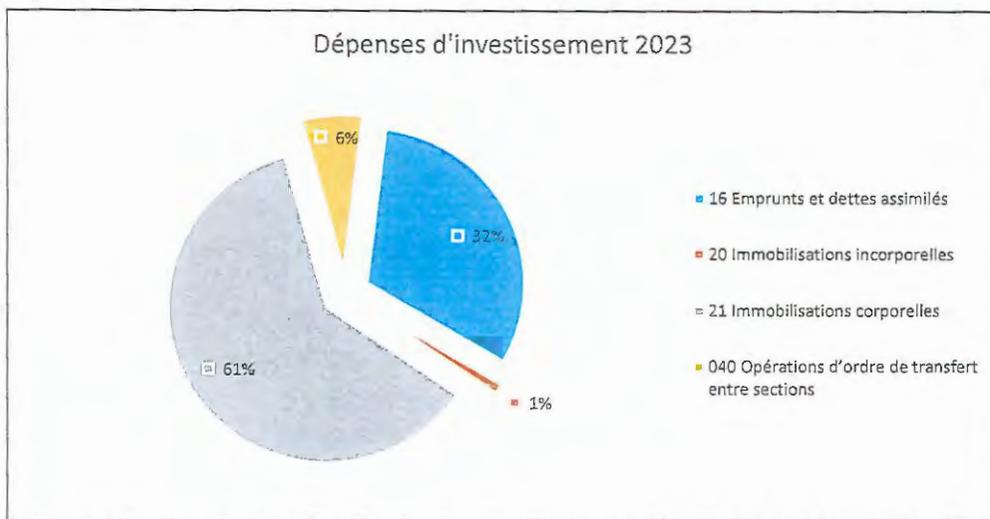
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	78 950,32
20	Immobilisations incorporelles	1 939,56
21	Immobilisations corporelles	195 468,99
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 671,34
	TOTAL DEPENSES	288 030,21

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 082,62
	TOTAL RECETTES	228 082,62

Résultat 2024	-59 947,59
Excédent d'investissement	91 773,20
Au 31/12/2024 report	31 825,61

POUR MÉMOIRE

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépense et recette - PARC DEPARTEMENTAL D'OLHAIN - 2023

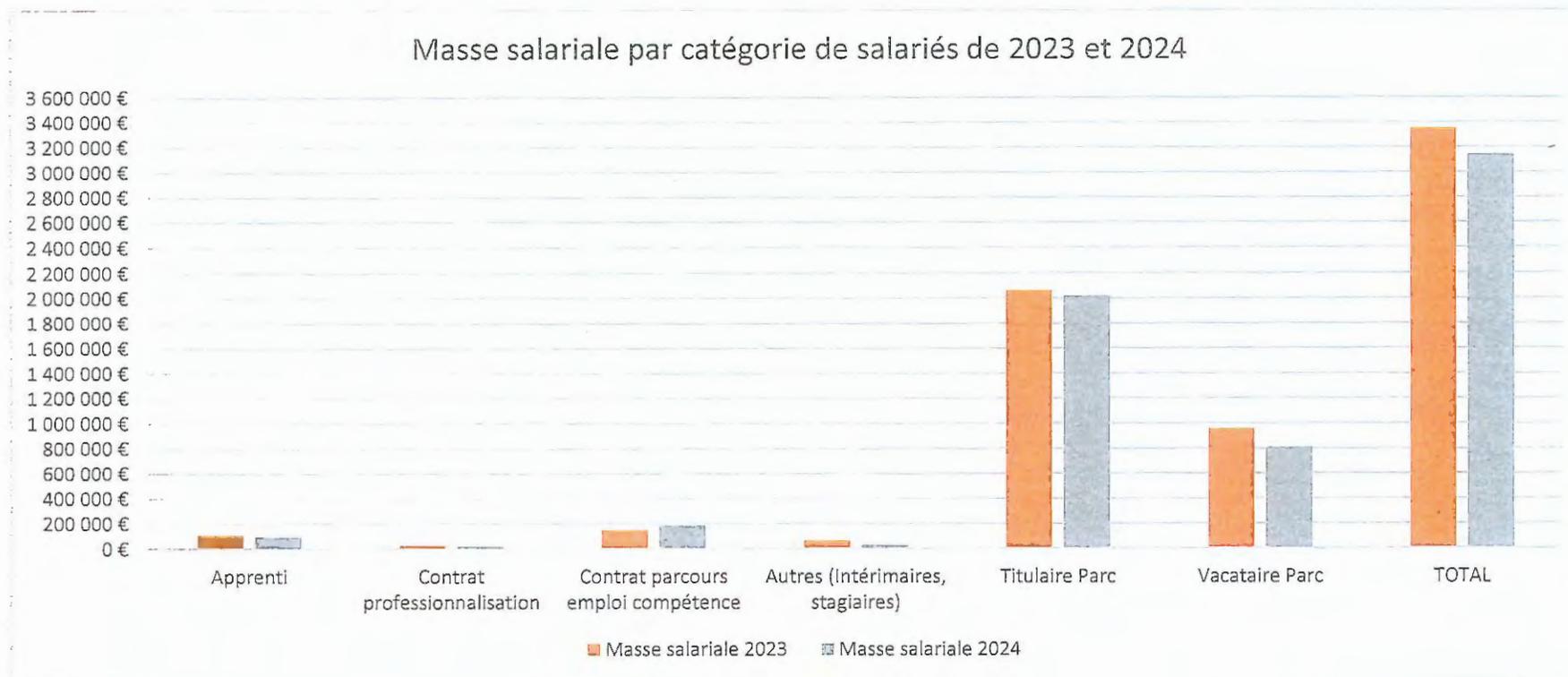


Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	69 062,63
20	Immobilisations incorporelles	2 384,22
21	Immobilisations corporelles	134 566,01
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 738,22
	TOTAL DEPENSES	219 751,08

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	100 000,00
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 392,53
	TOTAL RECETTES	302 392,53

Résultat 2023	82 641,45
Excédent d'investissement	9 131,75
Au 31/12/2023 report	91 773,20

COMPARAISON DE LA MASSE SALARIALE PAR CATEGORIE DE SALARIES PARC DEPARTEMENTAL D'OLHAIN - 2023 - 2024



<i>Catégories</i>	<i>Masse salariale 2023</i>	<i>Masse salariale 2024</i>
Apprenti	106 617,33	93 410,94
Contrat professionnalisation	21 513,55	17 833,88
Contrat parcours emploi compétence	144 020,29	182 308,60
Autres (Intérimaires, stagiaires)	61 066,00	25 305,71
Titulaire Parc	2 061 510,87	2 015 108,47
Vacataire Parc	953 570,37	805 050,35
TOTAL	3 348 298,41	3 139 017,95

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

**Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 2 Avril 2025**

OBJET : Délibération 002.2025.04 Approbation du compte administratif 2024

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Avril 2025 à 18h dans la salle des Dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 002-2025-04
Approbation du compte Administratif 2024

Le Directeur Général expose aux Membres du Conseil d'Administration ce qui suit :

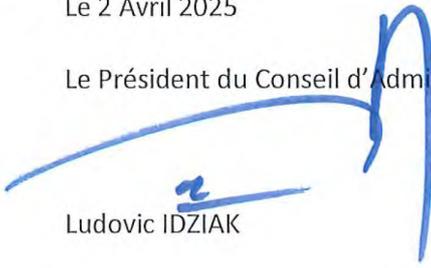
L'approbation du compte administratif doit être strictement en cohérence avec le compte de gestion présenté par le comptable public et avant l'affectation des résultats au budget 2025.

La concordance des opérations passées sur l'exercice 2024 par le comptable public et l'ordonnateur étant arrêtée, le Conseil d'Administration est appelé à approuver le compte administratif conformément aux documents présentés.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil d'Administration approuve le compte administratif 2024.

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz,
Le 2 Avril 2025

Le Président du Conseil d'Administration,


Ludovic IDZIAK


Certifié exécutoire par
Le Président

Ludovic IDZIAK
2 AVR. 2025

Service public local à caractère industriel ou commercial (M4)
République Française



Service de Gestion Comptable de Bruay-la-buissière-Houdain - 062063

**230 - Parc départemental de nature et de loisirs d'Olhain
62620 MAISNIL LES RUITZ**

**N° SIRET : 78400008500034
N° APE : 9329Z**

Délibération 002-2025-04
Compte Administratif
Exercice 2024

Niveau des crédits

1 - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) _____ pour la section d'investissement;

- au niveau (1) _____ pour la section d'exploitation.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

2 - En l'absence de mention au paragraphe 1 ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sauf les crédits de subventions, obligatoirement spécialisés.

(1) à compléter par « chapitre » ou « de l'article »

Arrêté - Signatures

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire,
En dehors de la présence du Président qui s'est retiré au moment
du vote, comme le prévoit l'article L.2121.14 du C.G.C.T.

Nombre de membres en service.....	<input type="text" value="13"/>
Nombre de membres présents.....	<input type="text" value="8"/>
Nombre de suffrages exprimés.....	<input type="text" value="7"/>
Votes : Contre : <input type="text" value="0"/>	Pour <input type="text" value="7"/>
Date de convocation ...	<i>20/04/2025</i>

A MAISNIL-LES-RUITZ, le 2 Avril 2025

Les Administrateurs,

Carpentier Philippe

Crozier Norbert

Duquesnoy Philippe

Gauthier Karine

Gosselin Séverine

Jacquet Michèle

Legrand Lise

Levent Isabelle

Piécowskiak Bruno

Périn Etienne

Scalone Jean-Pascal

Tomolka Claudine

Certifié exécutoire par le Président,

A MAISNIL-LES-RUITZ, le 2 Avril 2025

Le Président,

Ludovic IDZIAK

SOMMAIRE

I – Informations générales

p. 3 Modalités de vote Compte Administratif

II – Présentation générale du Compte Administratif

p. 4 A1 – Vue d'ensemble

p. 5 A2 – Section d'exploitation – chapitres

p. 6 A3 – Section d'investissement – chapitres

p. 7 B1 – Balance générale Compte Administratif – Dépenses

p. 8 B2 – Balance générale Compte Administratif – Recettes

III – Vote du Compte Administratif

p. 9 A1 – Section d'exploitation – Détail des dépenses

p. 10 A1 – Section d'exploitation – Détail des dépenses

p. 11 A1 – Section d'exploitation – Détail des dépenses

p. 12 A2 – Section d'exploitation – Détail des recettes

p. 13 A2 – Section d'exploitation – Détail des recettes

p. 14 B1 – Section d'investissement – Détail des dépenses

p. 15 B2 – Section d'investissement – Détail des recettes

p. 16 A1.2 – Etat de la Dette – Répartition des Emprunts

p. 17 A1.2 – Etat de la Dette – Répartition des Emprunts

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 6 077 240,06	G 6 183 189,98	G-A +105 949,92
	Section d'investissement	B 288 030,21	H 228 082,62	H-B -59 947,59

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 140 456,19	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 91 773,20	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 6 365 270,27	Q= G+H+I+J 6 643 501,98	= Q-P +278 231,72

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+G+E 6 077 240,06	= G+H+K 6 323 646,17	+246 406,11
	Section d'investissement	= B+D+F 288 030,21	= H+J+L 319 855,82	+31 825,61
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 365 270,27	= G+H+I+J+K+L 6 643 501,98	+278 231,72

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E	K
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	L

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre à 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 650 456,19	2 545 375,27	23 261,56		81 819,36
012	Charges de personnel et frais assimilé	3 405 300,00	3 139 017,95			266 282,05
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	19 600,00	14 258,61			5 341,39
Total des dépenses de gestion des services		6 075 356,19	5 698 651,83	23 261,56	0,00	353 442,80
66	Charges financières	35 000,00	16 387,35			18 612,65
67	Charges exceptionnelles	51 000,00	30 856,70			20 143,30
68	Dotations aux amortissements, dépréc.	80 000,00	80 000,00			
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		6 241 356,19	5 825 895,88	23 261,56	0,00	392 198,75
023	Virement à la section d'investissement (
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	246 654,57	228 082,62			18 571,95
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		246 654,57	228 082,62	0,00	0,00	18 571,95
TOTAL		6 488 010,76	6 053 978,50	23 261,56	0,00	410 770,70
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	18 000,00	64 085,47			-46 085,47
70	Produits des services, domaine et vent	4 646 044,40	4 500 034,38			146 010,02
74	Subventions d'exploitation	1 531 000,00	1 467 796,73			63 203,27
75	Autres produits de gestion courante	18 600,00	20 890,91			-2 290,91
Total des recettes de gestion des services		6 213 644,40	6 052 807,49	0,00	0,00	160 836,91
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	21 600,00	109 225,15	9 486,00		-97 111,15
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &	80 000,00				80 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 315 244,40	6 162 032,64	9 486,00	0,00	143 725,76
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	32 310,17	11 671,34			20 638,83
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(
Total des recettes d'ordre d'exploitation		32 310,17	11 671,34	0,00	0,00	20 638,83
TOTAL		6 347 554,57	6 173 703,98	9 486,00	0,00	164 364,59
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		140 456,19				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	1 939,56		8 060,44
21	Immobilisations corporelles	212 667,28	195 468,99		17 198,29
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		222 667,28	197 408,55	0,00	25 258,73
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	78 950,32	78 950,32		
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	2 000,00			2 000,00
020	Dépenses imprévues	2 500,00			
Total des dépenses financières		83 450,32	78 950,32	0,00	4 500,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		306 117,60	276 358,87	0,00	29 758,73
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	32 310,17	11 671,34		20 638,83
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		32 310,17	11 671,34	0,00	20 638,83
TOTAL		338 427,77	288 030,21	0,00	50 397,56
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	246 654,57	228 082,62		18 571,95
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		246 654,57	228 082,62	0,00	18 571,95
TOTAL		246 654,57	228 082,62	0,00	18 571,95
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		91 773,20			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 568 636,83		2 568 636,83
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 139 017,95		3 139 017,95
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)		13 428,05	13 428,05
65	Autres charges de gestion courante	14 258,61		14 258,61
66	Charges financières	16 387,35		16 387,35
67	Charges exceptionnelles	30 856,70		30 856,70
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	80 000,00	214 654,57	294 654,57
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
Dépenses d'exploitation - Total		5 849 157,44	228 082,62	6 077 240,06

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 077 240,06
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		310,17	310,17
14	Provisions réglementées			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	78 950,32		78 950,32
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 939,56		1 939,56
21	Immobilisations corporelles (6)	195 468,99		195 468,99
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciations des immobilisations			
39	Dépréciations des stocks et en-cours			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks		11 361,17	11 361,17
Dépenses d'investissement - Total		276 358,87	11 671,34	288 030,21

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	288 030,21
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	64 085,47	11 361,17	75 446,64
60	<i>Achats et variations des stocks (3)</i>			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	4 500 034,38		4 500 034,38
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
74	Subventions d'exploitation	1 467 796,73		1 467 796,73
75	Autres produits de gestion courante	20 890,91		20 890,91
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	118 711,15	310,17	119 021,32
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes d'exploitation - Total	6 171 518,64	11 671,34	6 183 189,98
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			140 456,19
				=
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			6 323 646,17

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues			
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (5) (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		214 654,57	214 654,57
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours (4)</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>			
3...	Stocks		13 428,05	13 428,05
	Recettes d'investissement - Total		228 082,62	228 082,62
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			91 773,20
				+
	AFFECTATION AUX COMPTES 106			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			319 855,82

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 650 456,19	2 545 375,27	23 261,56		81 819,36
6013	Matières premières et fournitures	656 500,00	517 402,10			139 097,90
6037	Variation stocks de marchandises & de	15 000,00	23 378,63			-8 378,63
604	Achats d'études et prestations de serv	200 000,00	208 420,53			-8 420,53
6061	Fournitures non stockables (eau, éner	220 000,00	253 664,03			-33 664,03
6063	Fournitures d'entretien et de petit équi	38 000,00	24 908,50			13 091,50
6064	Fournitures administratives	8 000,00	5 503,14			2 496,86
6066	Carburants	4 900,00	5 129,15			-229,15
6068	Autres matières et fournitures	111 000,00	118 329,53			-7 329,53
607	Achats de marchandises	396 200,00	295 441,77	23 261,56		77 496,67
611	Sous-traitance générale	264 700,00	349 393,34			-84 693,34
6122	Crédit-bail mobilier	6 500,00	10 206,12			-3 706,12
6135	Locations mobilières	235 000,00	239 920,72			-4 920,72
61521	Bâtiments publics	20 000,00	1 640,72			18 359,28
61523	Réseaux	20 000,00	15 597,32			4 402,68
61528	Autres	20 000,00	16 852,11			3 147,89
61551	Matériel roulant	10 000,00	4 113,25			5 886,75
61558	Autres biens mobiliers	11 200,00	6 140,07			5 059,93
6156	Maintenance	167 200,00	177 730,11			-10 530,11
6162	Assurances obligatoires dommage con		1 544,14			-1 544,14
6168	Autres	35 000,00	40 921,14			-5 921,14
618	Divers	1 700,00	1 910,53			-210,53
6226	Honoraires	12 000,00	20 905,04			-8 905,04
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	65,19			434,81
6228	Divers	36 500,00	46 907,78			-10 407,78
6231	Annonces et insertions	6 800,00	8 159,14			-1 359,14
6233	Foires et expositions	1 300,00	1 422,40			-122,40
6236	Catalogues et imprimés	40 000,00	31 651,29			8 348,71
6237	Publications	2 600,00	7 214,60			-4 614,60
6238	Divers	23 000,00	19 142,83			3 857,17
6241	Transport sur achats	200,00	38,56			161,44
6244	Transports administratifs	1 600,00	1 647,61			-47,61
6247	Transports collectifs	700,00	709,00			-9,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	1 433,08			1 566,92
6256	Missions	656,19	70,50			585,69
6257	Réceptions		2 991,82			-2 991,82
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	5 312,44			1 687,56
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	26 878,48			-1 878,48
627	Services bancaires et assimilés	9 800,00	12 176,32			-2 376,32
6281	Concours divers (cotisations...)	8 500,00	15 623,58			-7 123,58
6288	Autres	300,00	625,00			-325,00
635111	Cotisation foncière des entreprises	7 000,00	6 250,00			750,00
635112	Cotisation sur la valeur ajoutée des en	7 000,00	5 775,00			1 225,00
63513	Autres impôts locaux		7 477,30			-7 477,30
6358	Autres droits	100,00	16,55			83,45
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (a	16 000,00	4 734,81			11 265,19
012	Charges de personnel et frais assim	3 405 300,00	3 139 017,95			266 282,05
6218	Autres personnel extérieur	85 000,00	24 298,12			60 701,88
6311	Taxe sur les salaires	115 000,00	54 345,00			60 655,00
6331	Versement mobilité	1 600,00	1 644,23			-44,23
6332	Cotisations versées au FNAL	500,00	456,72			43,28
6334	Particip.des employeurs à l'effort de con	10 000,00	11 017,00			-1 017,00
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur	1 000,00	273,97			726,03

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6411	Salaires, appointements, commissions d	2 498 000,00	2 347 871,31			150 128,69
6413	Primes et gratifications	700,00	576,10			123,90
6451	Cotisations à l'URSSAF	405 000,00	431 187,84			-26 187,84
6452	Cotisations aux mutuelles	8 000,00	10 720,32			-2 720,32
6453	Cotisations aux caisses de retraite	110 000,00	87 431,11			22 568,89
6454	Cotisations au Pôle Emploi	100 000,00	95 269,03			4 730,97
6458	Cotisations aux organismes sociaux	500,00	328,90			171,10
6472	Versements aux comités d'entreprise	18 000,00	17 213,95			786,05
6474	Versements aux autres oeuvres socia	20 000,00	19 385,31			614,69
6475	Médecine du travail, pharmacie	14 000,00	12 059,63			1 940,37
6478	Autres charges sociales diverses	15 000,00	21 604,71			-6 604,71
648	Autres charges de personnel	3 000,00	3 334,70			-334,70
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	19 600,00	14 258,61			5 341,39
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nu	100,00	78,88			21,12
6518	Autres	5 000,00	2 050,21			2 949,79
6541	Créances admises en non-valeur	10 500,00	8 385,23			2 114,77
6588	Autres charges diverses de gestion cou	4 000,00	3 744,29			255,71
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		6 075 356,19	5 698 651,83	23 261,56	0,00	353 442,80
66	Charges financières (b)	35 000,00	16 387,35			18 612,65
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00	3 802,04			11 197,96
6615	Intérêts des comptes courants&de dépô	20 000,00	12 585,31			7 414,69
67	Charges exceptionnelles (c)	51 000,00	30 856,70			20 143,30
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marc		566,61			-566,61
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	500,00				500,00
6713	Dons, libéralités	500,00	15 000,00			-14 500,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur op.	1 000,00	2 917,29			-1 917,29
673	Titres annulés (sur exercices antérieur	20 000,00	1 072,80			18 927,20
6743	Subventions exceptionnelles de fonct	29 000,00	11 300,00			17 700,00
68	Dotations aux amortissements, dépr	80 000,00	80 000,00			
6815	Dot.aux prov. pour risques& charges d	80 000,00	80 000,00			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilé					
022	Dépenses imprévues (f)					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		6 241 356,19	5 825 895,88	23 261,56	0,00	392 198,75
023	Virement à la section d'investissemen					
042	Opérations d'ordre de transfert entr	246 654,57	228 082,62			18 571,95
6031	Variation stocks matières premières (&	31 000,00	13 428,05			17 571,95
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles &	214 654,57	214 654,57			
6875	Dot.aux prov.pour risques&charges ex	1 000,00				1 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		246 654,57	228 082,62	0,00	0,00	18 571,95
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		246 654,57	228 082,62	0,00	0,00	18 571,95
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		6 488 010,76	6 053 978,50	23 261,56	0,00	410 770,70

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	18 000,00	64 085,47			-46 085,47
6037	Variation stocks de marchandises & de		34 942,83			-34 942,83
6097	RRR achats de marchandises	11 000,00				11 000,00
64198	Autres remboursements	7 000,00	29 142,64			-22 142,64
70	Produits des services, domaine et v	4 646 044,40	4 500 034,38			146 010,02
701	Ventes de produits finis et intermédiairei	1 537 700,00	1 440 007,24			88 692,76
706	Prestations de services	2 644 100,00	2 606 122,76			37 977,24
707	Ventes de marchandises	55 500,00	45 164,13			10 335,87
7081	Produits de serv.exploités dans l'intérêt	27 000,00	22 021,09			4 978,91
7082	Commissions et courtages	500,00	349,53			150,47
7083	Locations diverses	332 744,40	335 531,68			-2 787,28
7084	Mise à disposition de personnel factur	500,00	1 733,33			-1 233,33
7085	Ports et frais accessoires facturés	500,00	89,43			410,57
70878	par des tiers	21 000,00	16 892,85			4 107,15
7088	Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vent	26 500,00	23 122,34			3 377,66
74	Subventions d'exploitation	1 531 000,00	1 467 796,73			63 203,27
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 531 000,00	1 467 796,73			63 203,27
75	Autres produits de gestion courante	18 600,00	20 890,91			-2 290,91
753	Reversement de taxe de séjour	4 500,00	4 370,91			129,09
757	Redevances versées par fermiers & co	14 000,00	16 499,17			-2 499,17
7583	Excédents sur opérations de gestion		20,00			-20,00
7588	Autres	100,00	0,83			99,17
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		6 213 644,40	6 052 807,49	0,00	0,00	160 836,91
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)	21 600,00	109 225,15	9 486,00		-97 111,15
7718	Autres produits exceptionnels sur op. d	100,00	1 465,79			-1 365,79
773	Mandats annulés ou atteints déchéanc	4 500,00	54,77			4 445,23
7748	des tiers	7 000,00	8 677,42			-1 677,42
775	Produits des cessions d'immobilisation		1 000,00			-1 000,00
778	Autres produits exceptionnels	10 000,00	98 027,17	9 486,00		-97 513,17
78	Reprises sur amortissements, dépré	80 000,00				80 000,00
7815	Rep.sur prov.pour risques et charges f	80 000,00				80 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		6 315 244,40	6 162 032,64	9 486,00	0,00	143 725,76
042	Opérations d'ordre de transfert entr	32 310,17	11 671,34			20 638,83
6031	Variation stocks matières premières (&	31 000,00	11 361,17			19 638,83
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cp	310,17	310,17			
7875	Rep.sur prov.pour risques&charges ex	1 000,00				1 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 310,17	11 671,34	0,00	0,00	20 638,83
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE		6 347 554,57	6 173 703,98	9 486,00	0,00	164 364,59
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		140 456,19				

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (hors	10 000,00	1 939,56		8 060,44
2051	Concessions et droits assimilés	10 000,00	1 939,56		8 060,44
21	Immobilisations corporelles (hors o	212 667,28	195 468,99		17 198,29
2121	Terrains nus		10 890,00		-10 890,00
2128	Autres terrains	8 500,00			8 500,00
2135	Instal.géné.,agencements,aménagem	10 000,00	9 883,89		116,11
2138	Autres constructions	10 000,00			10 000,00
2154	Matériel industriel	5 000,00	9 103,64		-4 103,64
2157	Agencement et aménagements du ma	3 000,00			3 000,00
2158	Autres	3 000,00			3 000,00
2181	Install.générales,agencement & aménage		732,30		-732,30
2182	Matériel de transport	10 000,00			10 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informa	20 000,00	12 596,72		7 403,28
2184	Mobilier	25 000,00	10 451,20		14 548,80
2188	Autres	118 167,28	141 811,24		-23 643,96
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours (hors op				
Total des dépenses d'équipement		222 667,28	197 408,55	0,00	25 258,73
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reçu				
16	Emprunts et dettes assimilés	78 950,32	78 950,32		
1641	Emprunts en euros	78 950,32	78 950,32		
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières	2 000,00			2 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00			2 000,00
020	Dépenses imprévues	2 500,00			
Total des dépenses financières		83 450,32	78 950,32	0,00	2 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		306 117,60	276 358,87	0,00	27 258,73
040	Opération d'ordre transfert entre se	32 310,17	11 671,34		
	Reprise sur autofinancement antér	1 310,17	310,17		1 000,00
13912	Régions	81,50	81,50		
13918	Autres	228,67	228,67		
15182	Autres provisions pour risques (budgét	1 000,00			1 000,00
	Charges transférées	31 000,00	11 361,17		19 638,83
313	Matières premières et fournitures	31 000,00	11 361,17		19 638,83
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		32 310,17	11 671,34	0,00	20 638,83
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		338 427,77	288 030,21	0,00	47 897,56

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçu				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1				
20	Immobilisations incorporelles (sf 2				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et reserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionn				
040	Opérations d'ordre de transfert ent	246 654,57	228 082,62		18 571,95
15112	Prov. pour litiges & contentieux (budgé	1 000,00			1 000,00
2805	Concessions & droits similaires, bre	10 891,47	10 891,47		
28121	Terrains nus	5 272,64	5 272,64		
28128	Autres terrains	10 793,54	10 793,54		
28131	Bâtiments	16 565,36	16 565,36		
28135	Instal.géné.,agencements,aménagem	16 820,11	16 820,11		
28138	Autres constructions	3 919,99	3 919,99		
28153	Installations à caractère spécifique	1 636,69	1 636,69		
28154	Matériel industriel	10 493,93	10 493,93		
28157	Agencement et aménagements du ma	2 933,10	2 933,10		
28158	Autres	240,00	240,00		
28181	Install.générales,agencement & aménage	13 378,62	13 378,62		
28182	Matériel de transport	6 225,54	6 225,54		
28183	Matériel de bureau et matériel informat	24 221,36	24 221,36		
28184	Mobilier	27 139,66	27 139,66		
28188	Autres	64 122,54	64 122,54		
313	Matières premières et fournitures	31 000,00	13 428,05		17 571,95
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		246 654,57	228 082,62	0,00	18 571,95
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		246 654,57	228 082,62	0,00	18 571,95

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE	246 654,57	228 082,62	0,00	18 571,95
---	------------	------------	------	-----------

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	91 773,20
--	-----------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					400 000,00									
1641 Emprunts en euros					400 000,00									
10001823109	Crédit Agricole de LILLE	31/12/2020		15/05/2021	300 000,00	F		0,35	0,35	EUR	T	P	N	A-1
10002632479	Crédit Agricole de LILLE	31/12/2023		20/07/2023	100 000,00	F		4,06	4,06	EUR	T	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
TOTAL GENERAL					400 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2024											
	Cou- ver- ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2024	Durée résé- duelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
Néant												
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)				147 583,48				78 950,32	3 802,04			602,15
1641 Emprunts en euros				147 583,48				78 950,32	3 802,04			602,15
10001823109	N			75 492,74	1,37	F	0,35	60 156,69	395,67			33,03
10002632479	N			72 090,74	3,55	F	4,06	18 793,43	3 406,17			569,12
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
Néant												
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)												
Néant												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)												
TOTAL GENERAL				147 583,48				78 950,32	3 802,04			602,15

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	91 773,20
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	91 773,20

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	91 773,20
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	91 773,20

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c= a+b)
Dépense de l'exercice à couvrir par les ressources propres (D)(1)	83 760,49	79 260,49		79 260,49
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	215 654,57	214 654,57		214 654,57
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E-D)	131 894,08	135 394,08		135 394,08
Soldes d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	91 773,20			91 773,20
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)				
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A+C)	91 773,20			91 773,20
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				227 167,28

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B	83 760,49	79 260,49
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	78 950,32	78 950,32
1641	Emprunts en euros	78 950,32	78 950,32
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	4 810,17	310,17
13912	Régions	81,50	81,50
13918	Autres	228,67	228,67
020	Dépenses imprévues	2 500,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		215 654,57	III 214 654,57
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		215 654,57	214 654,57
15112	Prov. pour litiges & contentieux (budgétaires)	1 000,00	
2805	Concessions & droits	10 891,47	10 891,47
28121	Terrains nus	5 272,64	5 272,64
28128	Autres terrains	10 793,54	10 793,54
28131	Bâtiments	16 565,38	16 565,38
28135	Instal.géné.,agencements,aménagements	16 820,11	16 820,11
28138	Autres constructions	3 919,99	3 919,99
28153	Installations à caractère spécifique	1 636,69	1 636,69
28154	Matériel industriel	10 493,93	10 493,93
28157	Agencement et aménagements du mat. et	2 933,10	2 933,10
28158	Autres	240,00	240,00
28181	Install.générales,agencement &	13 378,62	13 378,62
28182	Matériel de transport	6 225,54	6 225,54
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	24 221,36	24 221,36
28184	Mobilier	27 139,66	27 139,66
28188	Autres	64 122,54	64 122,54
021	Virement de la section d'exploitation		

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 2 Avril 2025

OBJET : Délibération 003.2025.04 Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Avril 2025 à 18h dans la salle des Dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice			13
Nombre de membres présents			8
Nombre de suffrages exprimés			8
Votes	Contre		Pour 8

**DELIBERATION 003-2025-04
du 02 Avril 2025**

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats			
Nombre de membres en exercice			13
Nombre de membres présents			8
Nombre de suffrages exprimés			8
Votes	Contre		Pour 8

Date de la convocation : le 25 Mars 2025

Le 02 Avril 2025 réuni sous la Présidence de *Monsieur Ludovic IDZIAK*, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par *Monsieur Yannick AUDINEAU*, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		140 456,19 €
Part affectée à investiss		0,00 €
Opérations de l'exercice	6 077 240,06 €	6 183 189,98 €
Totaux	6 077 240,06 €	6 323 646,17 €
Résultat de clôture		246 406,11 €

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	91 773,20 €
288 030,21 €	228 082,62 €
288 030,21 €	319 855,82 €
	31 825,61 €

0,00 €	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)
31 825,61 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
0,00 €	
0,00 €	
31 825,61 €	

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0,00 €	232 229,39 €
0,00 €	0,00 €
6 365 270,27 €	6 411 272,60 €
6 365 270,27 €	6 643 501,99 €
	278 231,72 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros et constate l'exactitude de leur conversion en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

246 406,11 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 2 Avril 2025

OBJET : Délibération 004.2025.04 budget supplémentaire exercice 2025

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Avril 2025 à 18h dans la salle des Dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Service public local à caractère industriel ou commercial (M4)
République Française



Service de Gestion Comptable de Bruay-la-buissière-Houdain - 062063

**290 - Parc départemental de nature et de loisirs d'Olhain
62620 MAISNIL LES RUITZ**

**N° SIRET : 78400008500034
N° APE : 9329Z**

Délibération 004-2025-04
Budget supplémentaire
Exercice 2025

SOMMAIRE

I – Informations générales

p. 4 Modalités de vote du Budget

II – Présentation générale du Budget Supplémentaire

- p. 5 A1 – Vue d'ensemble
- p. 6 A2 – Section d'exploitation – chapitres
- p. 7 A3 – Section d'investissement – chapitres
- p. 8 B1 – Balance Générale du Budget
- p. 9 B2 – Balance Générale du Budget

III – Vote du Budget Supplémentaire

- p. 10 A1 – Section d'exploitation – Détail des dépenses
- p. 11 A1 – Section d'exploitation – Détail des dépenses
- p. 12 A1 – Section d'exploitation – Détail des dépenses
- p. 13 A2 – Section d'exploitation – Détail des recettes
- p. 14 A2 – Section d'exploitation – Détail des recettes
- p. 15 B1 – Section d'investissement – Détail des dépenses
- p. 16 B1 – Section d'investissement – Détail des dépenses
- p. 17 B2 – Section d'investissement – Détail des recettes
- p. 18 B2 – Section d'investissement – Détail des recettes

IV – Annexes

- p. 19 A1.1 – Détail des crédits de trésorerie
- p. 20 A1.2 – Répartition par nature de dette
- p. 21 A1.2 – Répartition par nature de dette

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- sans (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	246 406,11	
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		246 406,11
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		246 406,11	246 406,11

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	32 795,39	969,78
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		31 825,61
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		32 795,39	32 795,39

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	279 201,50	279 201,50
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificative et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elle ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2024 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	2 606 992,77		119 436,33	119 436,33	2 726 429,10
012	Charges de personnel et frais assimilé	3 200 000,00		105 000,00	105 000,00	3 305 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	19 000,00		5 000,00	5 000,00	24 000,00
Total des dépenses de gestion des services		5 825 992,77	0,00	229 436,33	229 436,33	6 055 429,10
66	Charges financières	28 000,00		5 000,00	5 000,00	33 000,00
67	Charges exceptionnelles	42 000,00		11 000,00	11 000,00	53 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc.					
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 895 992,77	0,00	245 436,33	245 436,33	6 141 429,10
023	Virement à la section d'investissement (
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	263 317,48		969,78	969,78	264 287,26
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp.					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		263 317,48	0,00	969,78	969,78	264 287,26
TOTAL		6 159 310,25	0,00	246 406,11	246 406,11	6 405 716,36

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 405 716,36
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2024 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	30 000,00				30 000,00
70	Produits des services, domaine et vent	4 663 000,00				4 663 000,00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ					
74	Subventions d'exploitation	1 311 000,00				1 311 000,00
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00				22 000,00
Total des recettes de gestion des services		6 026 000,00	0,00	0,00	0,00	6 026 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	21 000,00				21 000,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &	80 000,00				80 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 127 000,00	0,00	0,00	0,00	6 127 000,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	32 310,25				32 310,25
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(
Total des recettes d'ordre d'exploitation		32 310,25	0,00	0,00	0,00	32 310,25
TOTAL		6 159 310,25	0,00	0,00	0,00	6 159 310,25

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	246 406,11
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 405 716,36
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	231 977,01
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Solde de l'opération : DE 023 + DE 042 - RE 042

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2024 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00		5 000,00	5 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	258 944,89		43 030,53	43 030,53	301 975,42
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		268 944,89	0,00	48 030,53	48 030,53	316 975,42
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	107 562,34		-15 235,14	-15 235,14	92 327,20
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	2 000,00				2 000,00
020	Dépenses imprévues	2 500,00				2 500,00
Total des dépenses financières		112 062,34	0,00	-15 235,14	-15 235,14	96 827,20
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'invest.		381 007,23	0,00	32 795,39	32 795,39	413 802,62
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	32 310,25				32 310,25
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'invest.		32 310,25	0,00	0,00	0,00	32 310,25
TOTAL		413 317,48	0,00	32 795,39	32 795,39	446 112,87

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	446 112,87

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2024 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	150 000,00				150 000,00
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)					
106	Réserves					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des recettes réelles d'invest.		150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	263 317,48		969,78	969,78	264 287,26
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'invest.		263 317,48	0,00	969,78	969,78	264 287,26
TOTAL		413 317,48	0,00	969,78	969,78	414 287,26

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	31 825,61
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	446 112,87

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation, sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION (1)	231 977,01
--	------------

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	119 436,33		119 436,33
012	Charges de personnel et frais assimilés	105 000,00		105 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
66	Charges financières	5 000,00		5 000,00
67	Charges exceptionnelles	11 000,00		11 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions		969,78	969,78
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		245 436,33	969,78	246 406,11

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	246 406,11
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	-15 235,14		-15 235,14
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	5 000,00		5 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	43 030,53		43 030,53
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		32 795,39		32 795,39

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 795,39
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variations des stocks (3)</i>			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes d'exploitation - Total				

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	246 406,11
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	246 406,11
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues			
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		969,78	969,78
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours (4)</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
Recettes d'investissement - Total			969,78	969,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	31 825,61
--	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 795,39
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	2 606 992,77	119 436,33	119 436,33
6013	Matières premières et fournitures	515 000,00	23 436,33	23 436,33
604	Achats d'études et prestations de services	190 000,00		
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,..)	257 000,00		
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	26 000,00		
6064	Fournitures administratives	6 000,00		
6066	Carburants	5 000,00		
6068	Autres matières et fournitures	110 000,00	15 000,00	15 000,00
607	Achats de marchandises	359 500,00	26 000,00	26 000,00
611	Sous-traitance générale	317 492,77	20 000,00	20 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	10 000,00	35 000,00	35 000,00
6135	Locations mobilières	240 000,00		
61521	Bâtiments publics	2 000,00		
61523	Réseaux	15 000,00		
61528	Autres	15 000,00		
61551	Matériel roulant	4 000,00		
61558	Autres biens mobiliers	50 000,00		
6156	Maintenance	180 000,00		
6162	Assurances obligatoires dommage constru	2 000,00		
6168	Autres	45 000,00		
618	Divers	3 000,00		
6226	Honoraires	22 000,00		
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00		
6228	Divers	50 000,00		
6231	Annonces et insertions	10 000,00		
6233	Foires et expositions	2 000,00		
6236	Catalogues et imprimés	35 000,00		
6237	Publications	8 000,00		
6238	Divers	20 000,00		
6241	Transport sur achats	1 000,00		
6244	Transports administratifs	2 000,00		
6247	Transports collectifs	1 000,00		
6251	Voyages et déplacements	3 000,00		
6256	Missions	1 000,00		
6257	Réceptions	4 000,00		
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00		
6262	Frais de télécommunications	27 000,00		
627	Services bancaires et assimilés	10 000,00		
6281	Concours divers (cotisations...)	16 000,00		
6288	Autres	1 000,00		
635111	Cotisation foncière des entreprises	7 000,00		
635112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entrepri	7 000,00		
63513	Autres impôts locaux	15 000,00		
6358	Autres droits	1 000,00		
637	Autres impôts, taxes & vers. assimilés (autres o	5 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 200 000,00	105 000,00	105 000,00
6218	Autres personnel extérieur	50 000,00	15 000,00	15 000,00
6311	Taxe sur les salaires	58 000,00		
6331	Versement mobilité	2 000,00		
6332	Cotisations versées au FNAL	1 000,00		
6334	Particip. des employeurs à l'effort de construct	12 000,00		
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rém	1 500,00		
6411	Salaires, appointements, commissions de b	2 370 000,00	80 000,00	80 000,00
6413	Primes et gratifications	1 000,00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
6451	Cotisations à l'URSSAF	425 000,00	10 000,00	10 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	12 000,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraite	90 000,00		
6454	Cotisations au Pôle Emploi	100 000,00		
6458	Cotisations aux organismes sociaux	500,00		
6472	Versements aux comités d'entreprise	18 000,00		
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	20 000,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	14 000,00		
6478	Autres charges sociales diverses	20 000,00		
648	Autres charges de personnel	5 000,00		
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	19 000,00	5 000,00	5 000,00
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	1 000,00		
6518	Autres	3 000,00		
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6588	Autres charges diverses de gestion courant	5 000,00		
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		5 825 992,77	229 436,33	229 436,33
66	Charges financières (b)	28 000,00	5 000,00	5 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6615	Intérêts des comptes courants & de dépôts c	18 000,00		
67	Charges exceptionnelles (c)	42 000,00	11 000,00	11 000,00
6713	Dons, libéralités	20 000,00		
6718	Autres charges exceptionnelles sur op. de g	5 000,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionne	15 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc. &			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		5 895 992,77	245 436,33	245 436,33
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	263 317,48	969,78	969,78
6031	Variation stocks matières premières (& four	31 000,00		
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles & co	231 317,48	969,78	969,78
6875	Dot. aux prov. pour risques & charges excepti	1 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		263 317,48	969,78	969,78
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		263 317,48	969,78	969,78
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		6 159 310,25	246 406,11	246 406,11

+	RESTES A REALISER N-1	0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	246 406,11

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
--------------------	---------	-------------------------	---------------------------	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	30 000,00		
6097	RRR achats de marchandises	5 000,00		
64198	Autres remboursements	25 000,00		
70	Produits des services, domaine et vente	4 663 000,00		
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	1 506 400,00		
706	Prestations de services	2 685 600,00		
707	Ventes de marchandises	51 000,00		
7081	Produits de serv.exploités dans l'intérêt du p	24 000,00		
7082	Commissions et courtages	1 000,00		
7083	Locations diverses	349 000,00		
7084	Mise à disposition de personnel facturée	2 000,00		
70878	par des tiers	18 000,00		
7088	Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente o	26 000,00		
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ			
74	Subventions d'exploitation	1 311 000,00		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 311 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00		
753	Reversement de taxe de séjour	5 000,00		
757	Redevances versées par fermiers & conce	17 000,00		
TOTAL GESTION DES SERVICES		6 026 000,00	0,00	0,00
(a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75				
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	21 000,00		
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de ge	1 000,00		
773	Mandats annulés ou atteints déchéance qu	1 000,00		
7748	des tiers	8 000,00		
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00		
778	Autres produits exceptionnels	10 000,00		
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & p	80 000,00		
7815	Rep.sur prov.pour risques et charges fonct	80 000,00		
TOTAL DES RECETTES REELLES		6 127 000,00	0,00	0,00
= a + b + c + d				
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	32 310,25		
6031	Variation stocks matières premières (&fourn	31 000,00		
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de r	310,25		
7875	Rep.sur prov.pour risques&charges except	1 000,00		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 310,25	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		6 159 310,25	0,00	0,00
= RECETTES REELLES + D'ORDRE				

	+
RESTES A REALISER N-1	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	246 406,11
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	246 406,11

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
--------------------	---------	-------------------------	---------------------------	------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
20	Immobilisations incorporelles (hors op	10 000,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	10 000,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opér	258 944,89	43 030,53	43 030,53
2121	Terrains nus	12 000,00		
2128	Autres terrains	8 500,00		
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements d	120 000,00		
2138	Autres constructions	10 000,00		
2154	Matériel industriel	5 000,00		
2157	Agencement et aménagements du mat. et o	30 000,00		
2182	Matériel de transport	10 000,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00	12 030,53	12 030,53
2184	Mobilier	20 000,00		
2188	Autres	23 444,89	31 000,00	31 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (
23	Immobilisations en cours (hors opératio			
Total des dépenses d'équipement		268 944,89	48 030,53	48 030,53
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés	107 562,34	-15 235,14	-15 235,14
1641	Emprunts en euros	107 562,34	-15 235,14	-15 235,14
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières	2 000,00		
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00		
020	Dépenses imprévues	2 500,00		
Total des dépenses financières		112 062,34	-15 235,14	-15 235,14
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		381 007,23	32 795,39	32 795,39
040	Opération d'ordre transfert entre section	32 310,25		
	Reprise sur autofinancement antérieur	1 310,25		
13912	Régions	81,58		
139181	de la collectivité de rattachement	228,67		
15182	Autres provisions pour risques (budgétaires	1 000,00		
	Charges transférées	31 000,00		
313	Matières premières et fournitures	31 000,00		
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		32 310,25	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		413 317,48	32 795,39	32 795,39

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
				+
			RESTES A REALISER N-1	0,00
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 795,39

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	150 000,00		
1641	Emprunts en euros	150 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		150 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		150 000,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnemen			
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	263 317,48	969,78	969,78
15112	Prov. pour litiges & contentieux (budgétaires	1 000,00		
2805	Concessions brevets licences ... droits sim	7 224,79	969,78	969,78
28121	Terrains nus	5 257,99		
28128	Autres terrains	8 176,50		
28131	Bâtiments	16 565,35		
28135	Instal.géné.,agencements,aménagements d	17 808,50		
28138	Autres constructions	3 367,99		
28153	Installations à caractère spécifique	1 636,69		
28154	Matériel industriel	10 794,55		
28157	Agencement et aménagements du mat. et o	1 662,56		
28158	Autres	240,00		
28181	Install.générales,agencement & aménagement	12 954,24		
28182	Matériel de transport	4 639,80		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	25 799,41		
28184	Mobilier	22 654,06		
28180	Autres	92 535,05		
313	Matières premières et fournitures	31 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		263 317,48	969,78	969,78
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		263 317,48	969,78	969,78

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		413 317,48	969,78	969,78
---	--	-------------------	---------------	---------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
				+
	RESTES A REALISER N-1			0,00
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			31 825,61
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			32 795,39

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2025	Montant des tirages 2024	Montant des remboursements 2024		Encours restant dû au 01/01/2025
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 - Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
Néant						
51928 - Autres avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie						
Néant						
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt		1 000 000,00	100 000,00			900 000,00
1	26/06/2024	500 000,00	100 000,00			400 000,00
2	01/02/2025	500 000,00				500 000,00
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
519 - Crédits de trésorerie (total)		1 000 000,00	100 000,00			900 000,00

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					550 000,00									
1641 Emprunts en euros					550 000,00									
10001823109	Crédit Agricole de LILLE	31/12/2020		15/05/2021	300 000,00	F		0,35	0,35	EUR	T	P	N	A-1
10002632479	Crédit Agricole de LILLE	31/12/2023		20/07/2023	100 000,00	F		4,06	4,06	EUR	T	P	N	A-1
10003384703	Crédit Agricole de LILLE	31/12/2024		01/05/2025	150 000,00	F		3,42	3,42	EUR	T	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
TOTAL GENERAL					550 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2025											
	Cou- ver- ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résul- tante (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
Néant												
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)				297 583,48				92 327,20	6 155,20			1 192,54
1641 Emprunts en euros				297 583,48				92 327,20	6 155,20			1 192,54
10001823109	N			75 492,74	1,36	F	0,35	60 367,70	185,06			6,62
10002632479	N			72 090,74	3,55	F	4,06	19 568,13	2 631,47			414,63
10003384703	N			150 000,00	8,00	F	3,42	12 391,37	3 338,67			771,29
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
Néant												
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)												
Néant												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)												
TOTAL GENERAL				297 583,48				92 327,20	6 155,20			1 192,54

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A2 A3.1 A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 500,00 €		11/10/2016
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	Agencement, aménagement de bâtiments	15
Linéaire	Autres	3
Linéaire	Autres	5
Linéaire	Autres	6
Linéaire	Autres	10
Linéaire	Autres	20
Linéaire	Autres	25
Linéaire	Autres	50
Linéaire	Autres agencements, aménagements de terrains	15
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10
Linéaire	Camions et véhicules industriels	7
Linéaire	Coffre-fort	10
Linéaire	Equipements de cuisines	10
Linéaire	Equipements de garages et ateliers	10
Linéaire	Equipements sportifs	6
Linéaire	Equipements sportifs	10
Linéaire	Installations et appareils de chauffage	10
Linéaire	Logiciels	2
Linéaire	Matériels classiques	5
Linéaire	Matériels de bureau électrique	10
Linéaire	Matériels informatiques	3
Linéaire	Mobilier	10
Linéaire	Voitures	7

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A2 A3.1 A3.2

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2025	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 01/01/2025
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Prov. réglementées et amort. dérogatoires						
NEANT						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2025	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)		31 825,61	31 825,61	31 825,61
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent				
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement		31 825,61	31 825,61	31 825,61

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)				
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement		31 825,61	31 825,61	31 825,61
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de ... Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité		31 825,61	31 825,61	31 825,61

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D){3}	110 372,59	-15 235,14	-15 235,14	95 137,45
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E){3}	232 317,48	969,78	969,78	233 287,26
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	121 944,89	16 284,92	16 204,92	138 149,81

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés.

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		110 372,59	-15 235,14	-15 235,14
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		107 562,34	-15 235,14	-15 235,14
1641	Emprunts en euros	107 562,34	-15 235,14	-15 235,14
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 810,25		
13912	Régions	81,58		
139181	de la collectivité de rattachement	228,67		
020	Dépenses imprévues	2 500,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		232 317,48	969,78	III 969,78
Ressources propres externes de l'année (a)				
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		232 317,48	969,78	969,78
15112	<i>Prov. pour litiges & contentieux (budgétaires)</i>	1 000,00		
2805	<i>Concessions brevets licences ... droits simi</i>	7 224,79	969,78	969,78
28121	<i>Terrains nus</i>	5 257,99		
28128	<i>Autres terrains</i>	8 176,50		
28131	<i>Bâtiments</i>	16 565,35		
28135	<i>Instal.géné.,agencements,aménagements de</i>	17 808,50		
28138	<i>Autres constructions</i>	3 367,99		
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	1 636,69		
28154	<i>Matériel industriel</i>	10 794,55		
28157	<i>Agencement et aménagements du mat. et o</i>	1 662,56		
28158	<i>Autres</i>	240,00		
28181	<i>Install.générales,agencement & aménagement</i>	12 954,24		
28182	<i>Matériel de transport</i>	4 639,80		
28183	<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	25 799,41		
28184	<i>Mobilier</i>	22 654,06		
28188	<i>Autres</i>	92 535,05		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>			

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 2 Avril 2025

OBJET : Délibération 005.2025.04 prise d'acte des nouveaux statuts du Parc départemental d'Olhain

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Avril 2025 à 18h dans la salle des Dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Maisnil les Ruitz, le 02 Avril 2025

Délibération 005-2025-04
Prise d'acte des nouveaux statuts du Parc départemental d'Olhain

Vu les statuts actuels en vigueur ;

Vu le relevé de décisions du 15 Janvier 2025 ;

Vu les travaux menés par les instances compétentes du Conseil départemental et du conseil d'Administration du Parc d'Olhain concernant la révision et l'élaboration de nouveaux statuts,

Considérant la nécessité d'adapter les statuts à l'évolution de la législation, des missions, des compétences et du code électoral.

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration du Parc d'Olhain **prend acte** des nouveaux statuts du Parc, tels que présentés.

Le Président du Conseil d'Administration et à son directeur général veilleront à leur mise en application.

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 02 Avril 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK

Certifie exécutoire par
Le président

Ludovic IDZIAK
02 AVR. 2025



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20241202-lmc1510651-DE-1-1

Date de télétransmission : 13/12/2024

Date de réception préfecture : 13/12/2024

Publication électronique le : 13 décembre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 DÉCEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Michèle JACQUET

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. Olivier BARBARIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Nicole CHEVALIER, M. Guy HEDDEBAUX, Mme Marine LE PEN, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, Mme Cécile YOSBERGUE.

ACTUALISATION DES STATUTS DU PARC DÉPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN

(N°2024-542)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-4, L2221-1 et suivants et R.2221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le rapport n°41 de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 03/02/2014 « Parc départemental d'Olhain – Contrat de développement partagé 2014-2017 » ;
Vu le rapport n°15 du Conseil Général en date du 19/06/2006 « Actualisation des statuts du Parc de Nature et de Loisirs d'Olhain + amendement au rapport » ;
Vu le rapport n°5 du Conseil Général en date du 20/01/1964 « Budget Primitif de 1964 - Aménagement d'un parc de Nature et de Loisirs dans le Pas-de-Calais » ;
Vu les statuts de l'Établissement Public du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain en date du 19/06/2006 et notamment son article 7 ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 04/11/2024 ;
Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 04/11/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'adopter les statuts du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain révisés, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 2 décembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Sports
Service Ressource Administratif Financier

RAPPORT N°7

Territoire(s): Artois

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 DÉCEMBRE 2024

ACTUALISATION DES STATUTS DU PARC DÉPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour encourager les pratiques sportives pour tous, du sport bien-être au dépassement de soi : telle est l'une des priorités de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Aussi, dans le cadre du pacte des réussites citoyennes voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022, conformément à l'article L1111-4 du code général des collectivités territoriales, le Département a initié une nouvelle forme de partenariat avec le Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain, pour l'exercice d'un certain nombre de missions de service public, au bénéfice des populations. L'ambition est d'assurer un service public permettant la pratique d'activités sportives, culturelles, de plein air et de loisirs, à dominante sociale ou familiale, dans un cadre naturel préservé. L'offre de services est diversifiée (à la journée ou en formule séjour) avec des activités libres ou encadrées.

A ce titre, le Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain participe notamment :

- au développement des politiques sportive, culturelle et de loisirs ;
- à la démocratisation des pratiques sportives ;
- au développement des politiques éducative et jeunesse favorisant l'accès à la citoyenneté ;
- au développement du tourisme ainsi qu'à l'attractivité et au rayonnement du territoire du Pas-de-Calais ;
- au développement d'une politique solidaire tendant à l'insertion sociale et professionnelle.

Le Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain, équipement phare du département, occupe désormais une place remarquable dans le paysage des acteurs du tourisme et des loisirs de plein air du Pas-de-Calais.

Il est doté aujourd'hui de nombreux équipements tels qu'un centre d'hébergement et de restauration, un camping, une salle de sports, une salle d'exposition, des salles de séminaire, une piscine découverte, un parcours de filets suspendus, une piste de luge 4 saisons, un belvédère, une tyrolienne et un golf 9 trous. Ce patrimoine immobilier appartient au domaine public départemental.

Créé par délibération du 20 janvier 1964 du Conseil Général du Pas-de-Calais, le Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain est un établissement public à caractère industriel et commercial, fonctionnant sous forme de régie départementale, au regard de ses statuts modifiés en date du 19 juin 2006.

Le Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain est chargé de l'administration, de la gestion et de l'animation de ce site naturel de qualité. Il est dirigé par un directeur et administré par un conseil d'administration et son Président. Le conseil d'administration délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement, telles que les sujets d'ordre immobiliers et mobiliers, les questions financières, la tarification des activités, l'exécution des délégations donnée au directeur.

Les statuts actuels du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain organisent le fonctionnement de l'établissement public et prévoient la possibilité d'être modifiés.

Au regard des nouveaux enjeux liés notamment aux missions de service public conduites par cette structure, de l'évolution de la réglementation en vigueur et des différentes préconisations du rapport de la Chambre régionale des comptes délibéré le 16 février 2022, les statuts ont fait l'objet d'une actualisation dans le cadre d'une démarche partagée entre l'équipe de direction du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain et les services du Conseil départemental du Pas-de-Calais. Les principales évolutions concernent :

- L'actualisation des dispositions liées au fonctionnement d'un EPIC sous régie départementale par les articles L.2221-1 et suivants et R.2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- L'ajout de différents articles mentionnant les missions de service public, le règlement intérieur ainsi que le contrôle exercé par le Conseil départemental sur les actes de la régie.

Le cadre juridique est le suivant :

- Article L.1111-4 du CGCT (Culture, Tourisme, Sport) ;
- CG 20/01/1964 « Aménagement d'un Parc de Nature et de Loisirs dans le Pas-de-Calais » ;
- CG 19/06/2006 « Actualisation des statuts du Parc de Nature et de Loisirs d'Olhain + Amendement au rapport » ;
- CP 03/02/2014 « Parc départemental d'Olhain - Contrat de développement partagé 2014-2017 » ;
- CD 21/09/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes ».

En vertu du principe de parallélisme des formes, la modification des statuts du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain doit donc également être actée par délibération du Conseil départemental.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'adopter les statuts du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain révisés, dans les termes du projet joint au présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/11/2024.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE
ET DE LOISIRS D'OLHAIN**

**STATUTS MODIFIES LORS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 2 décembre 2024**

**TITRE I
CREATION ET DELIMITATION DU PARC**

ARTICLE 1 : Par délibération du 20 janvier 1964, le Conseil Général du Pas-de-Calais a décidé la création du Parc Départemental de Nature et de loisirs D'Oihain.

Le Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Oihain est chargé de l'administration, de la gestion et de l'animation du Parc Départemental d'Oihain, site naturel de qualité au bénéfice des populations, dont l'ambition est d'assurer un service public et commercial permettant la pratique d'activités sportives, culturelles, de plein air et de loisirs, à dominante sociale ou familiale, dans un cadre naturel préservé.

Le Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Oihain, outil privilégié de mise en œuvre des politiques départementales, prend activement part à la réalisation de missions de service public, en partenariat avec le Conseil départemental et en lien avec les compétences de celui-ci.

Le Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Oihain participe notamment :

- Au développement des politiques sportive, culturelle et de loisirs ;
- A la démocratisation des pratiques sportives, mais également des activités culturelles et de loisirs ;
- Au développement des politiques éducative et jeunesse et à l'accès à la citoyenneté ;
- Au développement du tourisme ainsi qu'à l'attractivité et au rayonnement du territoire du Pas-de-Calais ;
- Au développement d'une politique solidaire tendant à l'insertion sociale et professionnelle pour tous.

Et, plus généralement, toutes opérations de quelques natures qu'elles soient juridiques, économiques, financières, civiles, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant à l'objet social défini ci-dessus et entrant dans les compétences du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

ARTICLE 2 : Le Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain s'étend sur les communes de Fresnicourt-le-Dolmen, Maisnil-les-Ruitz et Rebreuve-Ranchicourt.

TITRE II GESTION DU PARC

ARTICLE 3 La gestion du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain est assurée par un Etablissement Public à caractère industriel et commercial fonctionnant sous forme de régie départementale suivant les dispositions des articles L. 1412-1, R. 1412-1 et R. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

L'Etablissement Public a été créé par délibération du Conseil Général du Pas-de-Calais du 20 octobre 1970, délibération ayant reçu l'approbation ministérielle (par arrêté du 8 février 1972), l'établissement public ainsi créé a été doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est dénommé « Etablissement Public Départemental gestionnaire du Parc de Nature et de Loisirs d'Olhain ».

Sa durée est illimitée.

ARTICLE 4 : L'Etablissement Public est administré par un Conseil d'Administration et son Président ainsi qu'un Directeur -

Chapitre I Le Conseil d'Administration

ARTICLE 5 : Le conseil d'administration délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'Etablissement Public.

ARTICLE 6 : Le conseil d'administration est composé de sept conseillers départementaux et de six autres membres désignés par le Conseil départemental sur proposition de son Président parmi des personnalités qualifiées dans le domaine culturel, touristique, sportif, administratif, juridique, financier, syndical, commercial et du travail.

Dans le cadre de l'accompagnement du Département et selon l'ordre du jour, des personnels techniques du Conseil départemental pourront être présents à titre consultatif, en qualité d'observateur et de conseil.

Les membres du conseil d'administration sont relevés de leurs fonctions par la même autorité.

ARTICLE 7 : Les membres du conseil d'administration doivent jouir de leurs droits civils et politiques.

ARTICLE 8 : Les membres du conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt ni occuper aucune fonction dans des entreprises en rapport avec l'établissement, ni assurer des prestations pour ces entreprises. Ils ne peuvent, en aucun cas, prêter leur concours à titre onéreux à l'Etablissement.

Au sens des statuts, et conformément à la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

Ainsi, avant toute prise de fonction, les membres du conseil d'administration doivent mettre un terme à toute situation d'interférence entre l'intérêt du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain et des intérêts publics ou privés qui seraient de nature à influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leurs mandats.

Avant toute prise de fonction, chacun des membres du conseil d'administration devra remplir une attestation sur l'honneur certifiant n'avoir aucun intérêt public ou privé susceptible de créer une situation d'interférence avec ceux du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain.

Il pourra être procédé à un contrôle de ces attestations et des contrôles pourront également avoir lieu en cours de mandat.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat soit par le conseil d'administration, à la diligence de son président, soit par le préfet agissant de sa propre initiative ou sur proposition du président du Conseil départemental.

ARTICLE 9 : Les membres du conseil d'administration sont nommés, le cas échéant, pour la durée de leurs mandats électifs. Les personnalités qualifiées sont nommées pour une durée de mandat identique à celle des conseillers départementaux. Le mandat des membres du conseil peut être renouvelé.

En cas de déchéance, de démission ou de décès, ou de la perte de la qualité représentative qui lui permet de siéger, il est procédé dans le plus bref délai au remplacement du siège vacant et le nouveau membre désigné achève le mandat de celui auquel il succède dans les mêmes conditions que l'article 6.

ARTICLE 10 : Le conseil d'administration élit en son sein son président et deux vice-présidents. Le président doit être un membre de l'assemblée délibérante du Conseil départemental du Pas-de-Calais. L'élection a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le Président et les vice-présidents sont élus pour six ans conformément aux mandats des conseillers départementaux et sont rééligibles.

ARTICLE 11 : Le conseil d'administration se réunit au moins tous les trois mois. Il est en outre réuni chaque fois que le Président le juge utile ou sur la demande du préfet ou de la majorité de ses membres. Les convocations sont faites par le Président. Elles sont adressées par écrit et transmises par courriers ou par mails trois jours francs au moins avant la date de la réunion. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par décision du président.

ARTICLE 12 : Le conseil ne peut délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance en présentiel ou en distanciel. Si, après une première convocation ce quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum et la délibération est valable quel que soit le nombre des membres présents.

Lorsque le conseil se réunit pour partie ou en totalité en visioconférence, il l'est dans les conditions informatiques et réglementaires (RGPD) sécurisées selon les modalités et conditions fixés par un règlement spécifique à cet effet.

Néanmoins les conseils doivent être tenus en un seul lieu en présentiel, au moins une fois par an, et dès lors que l'ordre du jour porte sur :

- Election du président et vice-présidents,
- Vote du budget primitif.

Chaque membre ne peut accorder qu'une procuration de vote à un autre membre du conseil d'administration.

Devront figurer sur les délibérations du conseil d'administration les signatures des membres présents et les procurations de vote.

Les délibérations et les procès-verbaux du conseil d'administration seront publiés sur le site internet du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain (<https://www.parcdolhain.fr/>).

ARTICLE 13 : Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques et peuvent se dérouler de préférence en présentiel mais également en distanciel ou en hybride.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage égal de voix, la voix du président est prépondérante. Sans préjudice de l'article 12, toutes les délibérations sont prises à main levée. Un vote à bulletin secret peut être demandé par l'un des membres.

Le directeur y assiste avec voix consultative sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion.

Le président du Conseil départemental ou son représentant peut y assister avec voix consultative. Le conseil désigne parmi ses membres un secrétaire. En outre, le président du conseil d'administration pourra inviter, en consultation toute personne ou responsable qu'il jugera utile.

ARTICLE 14 : Les fonctions de membres du conseil d'administration sont gratuites.

Toutefois, les frais de déplacement engagés par les administrateurs pour se rendre aux réunions du conseil d'administration peuvent être remboursés, sur justificatifs, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur (L. 1412-1, R. 1412-1 et R. 2221-10 du code général des collectivités territoriales).

Chapitre II : Le directeur

ARTICLE 15 : Le directeur de l'Etablissement Public gestionnaire est désigné par le Conseil départemental sur proposition du président du Conseil départemental.

Il est nommé par le président du Conseil d'Administration.
Il peut être relevé de ses fonctions dans les mêmes conditions.

ARTICLE 16 : Les fonctions de directeur sont incompatibles avec un mandat de sénateur, député, représentant au Parlement Européen. Elles sont également incompatibles avec notamment un mandat de conseiller régional, Conseiller départemental et conseiller municipal.

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec celles de membre du conseil d'administration de l'établissement public.

Le directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt, ni occuper aucune fonction dans des entreprises en rapport avec l'Etablissement Public gestionnaire, ni assurer des prestations pour ces entreprises.

Ainsi, avant toute prise de fonction, le directeur doit mettre un terme à toute situation d'interférence entre l'intérêt du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain et des intérêts publics ou privés qui seraient de nature à influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses missions.

Avant toute prise de fonction, le directeur devra remplir une attestation sur l'honneur certifiant n'avoir aucun intérêt public ou privé susceptible de créer une situation d'interférence avec ceux du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain.

Il pourra être procédé à un contrôle de cette attestation et des contrôles pourront également avoir lieu en cours d'exercice des missions.

En cas d'infraction à ces interdictions, le directeur est démis de ses fonctions soit par le président du Conseil départemental, soit par le préfet. Il est immédiatement remplacé.

ARTICLE 17 : Le directeur assure, sous l'autorité et le contrôle du président du conseil d'administration, le fonctionnement de la régie. A cet effet :

1. Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil d'administration ;
2. Il exerce la direction de l'ensemble des services, sous réserve des dispositions ci-après concernant le comptable ;
3. Il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires ;
4. Il peut faire assermenter certains agents nommés par lui et agréés par le Préfet ;
5. Il est l'ordonnateur de la régie et, à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses ;
6. Il passe, en exécution des décisions du conseil d'administration, tous actes, contrats, emprunts et marchés publics en conformité aux réglementations en vigueur ;
7. Il rend compte annuellement au conseil d'administration de l'ensemble des décisions prises sur le fondement de ses délégations.

Le directeur présente annuellement un rapport d'activité à l'approbation du conseil d'administration dont un exemplaire sera adressé au département.

En outre, le directeur prend des décisions pour lesquelles il a reçu délégation en vertu de la combinaison des dispositions des articles L. 1412-1, L. 2221-5-1, L. 1618-2 et L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 18 : Le directeur peut, sous sa responsabilité et sa surveillance déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service.

ARTICLE 19 : Le directeur est remplacé, en cas d'absence ou d'empêchement, par le délégataire selon les termes de l'article 18.

Chapitre III : Comptable

ARTICLE 20 : Les fonctions de comptable sont confiées à un comptable de la direction générale des finances publiques. Le comptable est nommé par le préfet sur proposition du conseil

d'administration, après avis du directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques. Il ne peut être remplacé ou révoqué que dans les mêmes formes

Le comptable peut, sous sa responsabilité, déléguer sa signature à un ou plusieurs agents qu'il constitue ses fondés de pouvoir par une procuration régulière.

ARTICLE 21 : Le comptable assure le fonctionnement des services de la comptabilité.

Il est soumis à l'ensemble des obligations qui incombent aux comptables publics en vertu du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

ARTICLE 22 : Le comptable tient la comptabilité générale ainsi que, le cas échéant, et sous l'autorité du directeur, la comptabilité analytique.

Le directeur peut, par délégation du conseil d'administration et sur avis conforme du comptable, créer des régies de recettes, d'avances et des régies d'avances soumises aux conditions de fonctionnement prévues aux articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 23 : Le comptable de la régie est soumis au contrôle de l'Inspection Générale des Finances et du directeur Général départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques.

Le préfet reçoit en communication les rapports de contrôle des membres de l'Inspection Générale des Finances du directeur général départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques. Il peut faire contrôler les opérations et les écritures de l'Etablissement Public par un délégué qu'il désigne à cet effet.

TITRE III FONCTIONNEMENT

Chapitre I : Dispositions générales

ARTICLE 24 : L'Etablissement Public Départemental gestionnaire du Parc est représenté en justice conformément aux termes de l'article R.2221-22 du CGCT.

Les instances judiciaires sont soutenues, en action ou en défense par le directeur, après autorisation du conseil d'administration. Les transactions sont conclues dans les mêmes conditions.

ARTICLE 25 : La passation des contrats donne lieu à un compte-rendu spécial au conseil d'administration dès sa plus prochaine réunion, à l'exception de ceux dont le montant est inférieur à une somme fixée par le conseil d'administration.

ARTICLE 26 : Les acquisitions aliénations et prises en location de biens immobiliers ainsi que les mises en location de biens mobiliers et immobiliers qui appartiennent à la régie sont décidées par le conseil d'administration.

ARTICLE 27 : L'Etablissement Public peut, dans les conditions prévues à l'article L. 2253-1 du Code général des collectivités territoriales, acquérir des participations financières dans les entreprises publiques, semi-publiques ou privées qui exercent une activité complémentaire ou connexe.

La prise de participations financières, comme leur cession, sont proposées par le conseil d'administration et décidées par le Conseil départemental.

ARTICLE 28 : Les taux de redevances dues par les usagers du Parc sont fixés par le conseil d'administration.

Les taux sont établis de manière à assurer l'équilibre financier de l'Etablissement Public gestionnaire dans les conditions prévues aux articles L. 3241-4, L. 3241-5 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 29 : Les marchés de travaux, de transport de fourniture ou de services sont soumis aux règles du code de la commande publique applicables aux collectivités territoriales.

Le conseil d'administration peut donner délégation au directeur pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le directeur rend compte annuellement de l'exercice de cette délégation.

Chapitre II : Régime financier

ARTICLE 30 : La dotation initiale de l'Etablissement public Départemental gestionnaire du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain est constituée par un ensemble d'immeubles qui, demeurent la propriété juridique du Département et sont mis à la disposition de l'Etablissement Public gestionnaire pour être affectés à la constitution et à l'entretien du Parc.

Cette dotation initiale s'accroîtra le cas échéant:

- des apports ultérieurs consentis à l'Etablissement public gestionnaire sous forme d'affectation de propriétés foncières nouvelles et d'équipements sportifs, socio-éducatifs, de tourisme ou de loisirs qui seront financés et réalisés ultérieurement.
- des dons et subventions faits au titre de l'investissement qui pourront lui être attribués par des collectivités ou établissements publics ou d'autres personnes morales ou physiques.
- des réserves obligatoires qui lui seront incorporées.

Les immobilisations peuvent être réévaluées selon les dispositions applicables aux entreprises commerciales.

ARTICLE 31 : L'Etablissement Public est habilité à contracter des emprunts auprès de tous organismes prêteurs et auprès des particuliers. Il peut également acquérir ou faire construire des biens meubles et immeubles payables en plusieurs termes aux cédants et entrepreneurs.

ARTICLE 32 : L'Etablissement Public peut recevoir en règlement de ses créances, des effets de commerce acceptés, les endosser, ou les remettre à l'encaissement. Les effets de commerce reçus en règlement peuvent être escomptés conformément aux usages du commerce.

ARTICLE 33 : Les fonds de l'Etablissement Public sont déposés auprès de l'Etat sous réserve de la combinaison des dispositions des articles L. 1412-1 et L. 2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales.

Chapitre III : Budget

ARTICLE 34 : Le budget de l'Etablissement Public gestionnaire du Parc est présenté en deux sections.

- dans la première, sont prévues et autorisées les opérations d'exploitation
- dans la seconde, sont prévues et autorisées les opérations d'investissement.

ARTICLE 35 : La section d'exploitation ou compte de résultat prévisionnel fait apparaître successivement

- au titre des produits : les produits d'exploitation, les produits financiers, et des produits exceptionnels;
- au titre des charges : les charges d'exploitation, les charges financières, les charges exceptionnelles, les dotations aux amortissements et aux provisions, et l'impôt sur les sociétés.

ARTICLE 36 : Les recettes de la section d'investissement comprennent notamment :

- les apports, réserves et recettes assimilées,
- les subventions d'investissement ;
- les provisions et les amortissements ;
- les emprunts et dettes assimilées ;
- la valeur nette comptable des immobilisations sortant de l'actif ;
- la plus-value résultant de la cession d'immobilisation ;
- la diminution des stocks et en-cours de production.

ARTICLE 37 : Les dépenses de la section d'investissement comprennent notamment :

- le remboursement du capital des emprunts et dettes assimilées ;
- l'acquisition d'immobilisations incorporelles, corporelles et financière ;
- les charges à répartir sur plusieurs exercices ;
- l'augmentation des stocks et en cours de production ;
- les reprises sur provisions ;
- le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat.

ARTICLE 38 : : Le projet de budget de l'année à venir est préparé par le directeur. Il est voté par le conseil d'administration.

Si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, il est fait application des dispositions prévues à l'article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales.

Un ou des budgets supplémentaires peuvent être votés en cours d'exercice.

ARTICLE 39 : Les crédits budgétaires de la section d'exploitation du budget non engagés à la clôture de l'exercice ne peuvent être reportés au budget de l'exercice suivant.

Les dépenses de la section d'exploitation régulièrement engagées, non mandatées et pour lesquelles il y a eu service fait au 31 décembre calendaire, sont notifiées par le directeur au comptable et rattachées au résultat de l'exercice qui s'achève.

Les crédits budgétaires de la section d'investissement du budget régulièrement engagés et correspondant à des dépenses non mandatées pour lesquelles il y a eu service fait au 31 décembre calendaire sont notifiés par le directeur au comptable et reportés au budget de l'exercice suivant.

ARTICLE 40 : Le conseil d'administration délibère sur l'affectation du résultat comptable de la section d'exploitation du budget selon les modalités suivantes :

• Le résultat cumulé défini au B de l'article R. 3312-8 et R.3312-9 du Code général des collectivités territoriales est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent :

- 1 En priorité, pour le montant des plus-values de cession d'éléments d'actifs, au financement des mesures d'investissement.
- 2 Pour le surplus, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cession d'éléments d'actifs visés au 1 ;
- 3 Pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau ou au reversement à la collectivité locale de rattachement.

• Lorsqu'il s'agit d'un déficit, il est ajouté aux charges d'exploitation de l'exercice.

• Pour l'affectation au financement des dépenses d'investissement, l'exécution de la décision budgétaire de reprise des résultats, adoptée par le conseil d'administration, se fait par l'émission d'un titre de recettes. La délibération affectant le résultat excédentaire est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise.

Chapitre IV : comptabilité

ARTICLE 41 : L'Etablissement Public est tenu d'appliquer le plan comptable particulier arrêté par le ministre chargé des Collectivités territoriales et de la Ruralité et le ministre chargé des comptes publics ainsi que les instructions correspondantes.

Le directeur, ainsi que le président du conseil d'administration peuvent prendre connaissance à tout moment dans les bureaux de l'agent comptable des pièces justificatives des recettes et des dépenses et des registres de comptabilité. Il peut recevoir copie des pièces de comptabilité.

ARTICLE 42 : D'une manière générale, le Conseil départemental peut à tout moment, demander toutes justifications concernant l'accomplissement des obligations de l'EPIC, effectuer

toutes vérifications qu'il juge opportunes et obtenir tous documents comptables, statistiques ou autres.

Chapitre V : Compte de fin d'exercice

ARTICLE 43 : En fin d'exercice et après inventaire, le directeur fait établir le compte financier par l'agent comptable.

Ce document est présenté au conseil d'administration en annexe à un rapport du directeur donnant à cette assemblée tous éléments d'information sur l'activité de l'Etablissement Public gestionnaire du Parc au cours du dernier exercice et indiquant les mesures qu'il convient de prendre pour :

- Abaisser les prix de revient ;
- Accroître la productivité ;
- Donner plus de satisfaction aux usagers ;
- Et, d'une manière générale, maintenir l'exploitation de l'Etablissement Public au niveau du progrès technique en modernisant les installations de l'organisation.

Le conseil d'administration délibère sur ce rapport et ses annexes.

ARTICLE 44 : Le compte financier de l'Etablissement Public comprend

- la balance définitive des comptes ;
- le développement des dépenses et des recettes budgétaires ;
- le bilan et le compte de résultat ;
- le tableau d'affectation des résultats ;
- les annexes définies par instruction conjointe du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget ;
- la balance des stocks établie après inventaire.

Le conseil d'administration arrête le compte financier.

ARTICLE 45 : Le compte, affirmé sincère et véritable, daté et signé par l'agent comptable, et transmis par l'établissement pour information au Conseil départemental dans un délai de deux mois à compter de la date de délibération du conseil d'administration.

Chapitre VI : Dispositions particulières du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain

ARTICLE 46 : L'exploitation de certains équipements, la mise à disposition de terrains nus ou bâtis, l'exercice d'activités dans le Parc peuvent faire l'objet de conventions, de concessions ou de baux avec des personnes privées ou publiques.

Des règlements particuliers peuvent être établis pour chacune des activités faisant l'objet des actes précités. Ces règlements pourront être annexés, le cas échéant, aux présents statuts.

ARTICLE 47 : La publicité, sous toutes ses formes, est interdite dans le périmètre du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain.

ARTICLE 48 : Le conseil d'administration et le directeur prévoient toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité du Parc et notamment la lutte contre la pollution et contre le bruit, pour réglementer la circulation à l'intérieur du périmètre du Parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain et pour protéger la faune et la flore de ce domaine.

ARTICLE 49 : La chasse est autorisée dans le périmètre du parc Départemental de Nature et de Loisirs d'Olhain uniquement pour les opérations de destruction de spécimens d'espèces non domestiques prévues à l'article L. 427-6 et suivants du code de l'environnement.

ARTICLE 50 : Le directeur du Parc est chargé de l'application des mesures prises en collaboration avec les autorités compétentes.

TITRE IV

FIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC GESTIONNAIRE DU PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN

ARTICLE 51 : L'Etablissement Public gestionnaire du Parc d'Olhain cesse son exploitation en exécution d'une délibération du Conseil départemental.

ARTICLE 52 : Dans les cas prévus à l'article L. 2221-7 du Code général des collectivités territoriales, le directeur prend toutes les mesures d'urgence en vue de remédier à la situation en cause. Il rend compte des mesures prises à la prochaine réunion du conseil d'administration. A défaut, le président du Conseil départemental peut mettre le directeur en demeure de remédier à la situation.

Si l'atteinte à la sécurité publique persiste ou si les mesures prises se révèlent insuffisantes, le président du Conseil départemental propose au Conseil départemental de décider la suspension provisoire ou l'arrêt définitif des opérations de la régie. Dans ce cas, les dispositions de l'article 55 s'appliquent.

ARTICLE 53 : L'actif et le passif sont repris au budget du Département.

Le président du Conseil départemental est chargé de procéder à la liquidation de l'Etablissement Public ; à cet effet, il peut désigner par arrêté un liquidateur dont il détermine les pouvoirs. Le liquidateur a la qualité d'ordonnateur accrédité auprès du comptable. Il prépare le compte administratif de l'exercice qu'il adresse au préfet du département, siège de la régie, qui arrête les comptes.

Les opérations de liquidation sont retracées dans une comptabilité tenue par l'agent comptable. Cette comptabilité est annexée à celle du Département. Au terme des opérations de liquidation, le département corrige ses résultats de la reprise des résultats de la régie, par délibération budgétaire.

ARTICLE 54 : Règlement intérieur

Le règlement intérieur précise notamment les modalités de fonctionnement d'organisation administrative, et fixe, tant que besoins, le rôle et attributions du Directeur, le régime

financier, la comptabilité en deniers et en matières, le mode de présentation du compte administratif et du bilan de l'Établissement Public non prévues par les présents statuts, mais sans pouvoir les modifier.

Il est adopté par délibération du conseil d'administration et peut être modifié dans les mêmes conditions.

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 2 Avril 2025

OBJET : Délibération 006.2025.04 Appel d'offres achat de fournitures et d'acheminement d'énergie électrique 100% verte

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Avril 2025 à 18h dans la salle des Dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Maisnil les Ruitz, le 02 Avril 2025

Délibération 006-2025-04

Appel d'offres achat de fournitures et d'acheminement d'énergie électrique 100% verte

Vu les articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 et R2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Vu le relevé de décisions du 22 Novembre 2024 et du 15 Janvier 2025.

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration :

Il est nécessaire de lancer un marché d'appel d'offres pour bénéficier **d'un contrat 100% énergie verte pour l'année 2026.**

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, autorise Le Directeur Général à lancer les appels d'offres nécessaires en application des articles 33, 40-IV, 52,53 et 57 à 59 du Code des marchés Publics et à signer tous les documents relatifs à l'instruction des dossiers.

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz

Le 02 Avril 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK

Certifie exécutoire par
Le président

Ludovic IDZIAK

02 AVR. 2025

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 2 Avril 2025

OBJET : Délibération 007.2025.04 Produits irrécouvrables, admissions en non-valeur

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Avril 2025 à 18h dans la salle des Dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 007-2025-04
Produits irrécouvrables, admissions en non-valeur

Les démarches de recouvrement engagées à l'encontre de la **Société Edenred** prestataire de Titre-restaurant n'ont pas permis de récupérer la somme due et ce malgré les relances et les procédures de recouvrement mises en œuvre.

Ci-dessous le détail du débiteur :

Edenred **305.85€**,

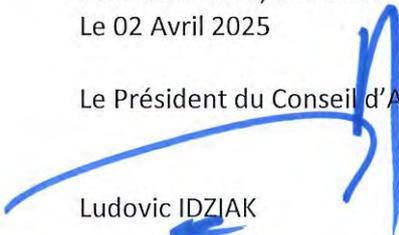
Le solde est à ce jour toujours impayé, celui-ci semble aujourd'hui irrécupérable, l'allocation en non-valeur est demandée pour un montant de 305.85 € en accord avec le comptable public de Bruay-la-buissière.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, se prononce pour l'admission en non-valeur de ces titres de recette, et leur enregistrement comptable à l'article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant total de **305.85 €**.

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz,
Le 02 Avril 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK



Certifie exécutoire par
Le Président



Ludovic IDZIAK

02 AVR. 2025

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 2 Avril 2025

OBJET : Délibération 008.2025.04 Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Avril 2025 à 18h dans la salle des Dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 008-2025-04

Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

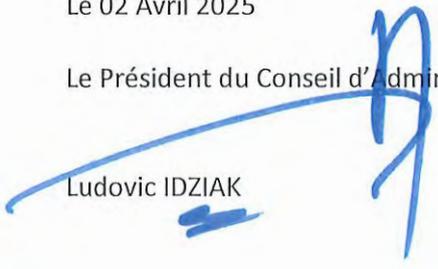
Considérant que le Parc départemental d'Olhain souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, autorise le Directeur général à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture du Pas de Calais.

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz,
Le 02 Avril 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK



Certifié exécutoire par
Le Président



Ludovic IDZIAK

02 AVR. 2025

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

**Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 2 Avril 2025**

OBJET : Délibération 009.2025.04 Tableau avancement du personnel

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Avril 2025 à 18h dans la salle des Dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Maisnil les Ruitz, le 2 Avril 2025

Délibération 009-2025-04
Tableau d'avancement du personnel

Vu les articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 et R2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Vu le chapitre II, article 18 des statuts du Parc Départemental d'Olhain définissant les modalités de gestion du personnel.

Après avoir entendu les observations du Directeur Général concernant le personnel inscrit au tableau d'avancement, le Conseil d'Administration prend les décisions consignées ci-dessous :

➤ Est promu, à l'échelon désigné ci-après, avec effet :

DIRECTION POLE LOISIRS ANIMATION EVENEMENTIEL ADMINISTRATION DES VENTES

Opérateur principal des APS 6^{ème} Echelon au 01/04/2024 ind.brut 460 ind.maj 408

DIRECTION POLE RESTAURATION HEBERGEMENT ET ENTRETIEN DES LOCAUX

Adjoint technique 2^{ème} Echelon au 28/02/2025 ind.brut 368 ind.maj 367

Adjoint technique 7^{ème} Echelon au 01/02/2025 ind.brut 381 ind.maj 372

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 2 Avril 2025

Le Président du Conseil d'Administration
Ludovic IDZIAK

Certifie exécutoire par
Le président

Ludovic IDZIAK

U 2 AVR. 2025

TABLEAU DES EFFECTIFS CDI AU 2 AVRIL 2025

GRADE	Ancienneté dans l'échelon	EMPLOI	Possibilité d'avancement		Temps de travail Hebdomadaire	EMPLOIS		
			DATE	Délib 02/04/2025		POURVUS	NON POURVUS	
				oui				non
DIRECTION POLE TECHNIQUE LOGISTIQUE SECURITE ET ESPACES VERTS								
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/06/2022	TECHN. LOGISTIQUE ET SECURITE	01/06/2025			21 h	X	
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/10/2023	CONDUCTEUR DE TRAVAUX	01/10/2026			35 h	X	
ADJOINT TECHN PRINC 1 CLASSE	01/06/2024	AGENT D'ENTRETIEN	01/06/2026			35 h	X	
ADJOINT TECHN PRINC 2 CLASSE	01/01/2024	AGENT LOGE SECUR. MAINTENANCE	01/01/2026			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/11/2024	AGENT D'ENTRETIEN	01/11/2025			35 h	X	
ADJOINT TECHN PRINC 2 CLASSE	01/06/2023	AGENT D'ENTRETIEN	01/06/2026			35 h	X	
ADJOINT TECHN PRINC 2 CLASSE	01/05/2022	AGENT D'ENTRETIEN	01/05/2025			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	22/02/2024	AGENT D'ENTRETIEN	22/02/2027			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	15/04/2024	AGENT D'ENTRETIEN	15/04/2027			35 h	X	
DIRECTION POLE ADMINISTRATIF FINANCIER								
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/09/2022	ASSISTANTE RESSOURCES HUMAINES	01/09/2025			35 h	X	
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/09/2023	ASSISTANTE COMPTABLE ET ADM.	01/09/2025			35 h	X	
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/09/2023	ASSISTANTE COMPTABLE ET ADM.	01/09/2025			35 h	X	
DIRECTION POLE LOISIRS ANIMATION EVENEMENTIEL COMMERCIALISATION COMMUNICATION ACCUEIL								
CONSEILLERS PRINC.A.P.S.	01/07/2024	MANAGER POLE LOISIRS	01/07/2026			35 h	X	
EDUC.PRINC.1 CLASSE DES A.P.S.	01/09/2022	SUPERVISEUR ANIMATION	01/07/2026			35 h	X	
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/10/2024	OPERATEUR	01/10/2027			35 h	X	
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/11/2024	OPERATEUR	01/11/2026			35 h	X	
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/11/2024	OPERATRICE	01/11/2026			35 h	X	
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/04/2023	OPERATRICE	01/04/2025	X		35 h	X	
EDUCAT TERRITORIALE DES A.P.S.	01/01/2024	ENSEIGNANT GOLF	Fin de grade			35 h	X	
REDACTEUR PRINCIPAL 1 CLASSE	01/09/2021	SUPERVISEUR RESERVATION	Fin de grade			35 h	X	
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/11/2024	CHARGEE DE CLIENTELE	01/11/2027			35 h	X	
REDACTEUR	06/03/2023	ASSISTANTE RESERVATION	06/03/2026			35 h	X	
REDACTEUR	01/02/2024	SUPERVISEUR RECEPTION ACCUEIL	01/02/2026			35 h	X	
REDACTEUR	01/11/2024	HOTESSE D'ACCUEIL/REFERENTE GOLF	01/11/2026			35 h	X	
REDACTEUR	01/10/2024	HOTESSE D'ACCUEIL	01/10/2026			35 h	X	
ADJOINT ADMINISTRATIF	01/11/2024	HOTESSE D'ACCUEIL	01/11/2025			35 h	X	
DIRECTION POLE RESTAURATION HEBERGEMENT ENTRETIEN DES LOCAUX								
TECHNICIEN	01/07/2024	SUPERVISEUR BAR	01/07/2026			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/09/2023	AGENT BAR RESTAURATION	01/09/2027			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/08/2024	AGENT BAR RESTAURATION	01/08/2025			28 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/11/2024	AGENT BAR RESTAURATION	01/11/2025			20 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/10/2024	AGENT BAR RESTAURATION	01/10/2025			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	29/02/2024	AGENT BAR RESTAURATION	28/02/2025	X		35 h	X	
TECHNICIEN	01/08/2023	SUPERVISEUR ENTRETIEN	01/08/2025			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/02/2024	AGENT ENTRETIEN	01/02/2025	X		35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	08/04/2023	AGENT ENTRETIEN	08/04/2024		X	35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/07/2024	AGENT ENTRETIEN	01/07/2025			28 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/10/2024	AGENT ENTRETIEN				35 h	X	
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/09/2023	SUPERVISEUR ECONOMAT	01/09/2026			35 h	X	
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/01/2024	CHEF DE BRIGADE	01/01/2027			35 h	X	
ADJOINT TECHN.PRINC.2CLASSE	01/08/2023	SECOND DE CUISINE	01/08/2027			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/09/2022	SECOND DE CUISINE	Fin de grade			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/09/2024	CUISINIERE	01/09/2027			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	15/08/2024	COMMIS DE CUISINE	15/08/2025			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	04/03/2025	COMMIS DE CUISINE	04/03/2025			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/11/2024	AGENT ENTRETIEN PLONGE	01/11/2025			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	17/10/2024	AGENT ENTRETIEN PLONGE	17/10/2025			35 h	X	
ENCADREMENT								
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	01/11/2024	DIRECTION GENERALE	01/11/2025			Forfait	X	
ATTACHE PRINCIPAL	01/04/2024	DIRECTION PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	Fin de grade			Forfait	X	
ATTACHE PRINCIPAL	01/11/2023	DIRECTION PÔLE COMMUNICATION	01/11/2026			35h	X	
CONSEILLER TERRITORIAL DES A.P.S.	01/07/2024	DIRECTION PÔLE LOISIRS ANIMATION EVENEMENTIEL	01/07/2026			Forfait	X	
INGENIEUR	01/09/2023	DIRECTION RESTAURATION HEBERGEMENT ENTRETIEN	Fin de grade			Forfait	X	
INGENIEUR PRINCIPAL	01/11/2024	DIRECTION POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL	Fin de grade			Forfait	X	
				3	1			
						52		